

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-REY

COMMUNE DE TCHOLLIRE



REPUBLIC OF
CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO-REY DIVISION

TCHOLLIRE COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de



Réalisé par : Innovations et Stratégies pour le Développement (INSTRAD)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Innovations et Stratégies pour le Développement



Juin

2022

<u>SOMMAIRE</u>	
PRÉFACE.....	3
RESUMÉ EXÉCUTIF.....	5
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS.....	7
LISTE DES TABLEAUX.....	8
LISTE DES FIGURES.....	10
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	11
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE.....	13
(i) Taille et répartition de l'échantillon.....	13
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages.....	14
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage.....	14
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE TCHOLLIRE.....	18
II.1 Présentation de la commune.....	18
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation.....	22
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles.....	25
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES.....	31
III.1 Description de la population enquêtée.....	31
III.2 Approvisionnement en eau potable.....	33
III.3 Services de santé.....	45
III.4 Services de l'éducation.....	51
CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE.....	71
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....	71
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard.....	74
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	81
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	83
ANNEXES.....	84

PRÉFACE

Les efforts de la Commune de Tcholliré restent de contribuer à mettre en œuvre le programme politique que l'exécutif municipal s'est proposé lors des dernières élections municipales. Les objectifs qu'elle s'est assignés visent essentiellement à promouvoir le développement exhaustif de son territoire. Le ScoreCard qui est conduit suite au partenariat avec le PNDP permet à cette institution de lever la tête afin de poser un regard rétrospectif par rapport à tout ce qu'elle a accompli au bénéfice de la population.

Pour cette circonstance, je tiens à remercier les différents acteurs qui ont contribué au succès de cette mission notamment Les autorités administratives. Leur dévouement a été louable dans la réalisation de la mission du ScoreCard. La tutelle a donné des directives fermes pour que cette mission soit reçue avec beaucoup d'enthousiasme et que différents partenaires puissent consacrer de leur temps afin que l'enquête de terrain soit menée jusqu'au bout. Ces remerciements s'adressent également aux FMO qui ont bien voulu apporter de conseils en rapport à la sécurité à l'endroit des différents intervenants. Ces remerciements s'adressent également aux autorités traditionnelles qui ont bien voulu relayer les messages auprès de chefs de ménages pour une mobilisation générale. La population de Tcholliré devra par ma voix s'intéresser davantage à ce travail afin que leurs efforts dans l'accomplissement du quotidien rejoignent ceux de la commune. Les citoyens de Tcholliré devront s'approprier du rapport du ScoreCard afin qu'ils puissent se reconnaître dans les résultats de l'enquête et surtout qu'ils s'engagent à travers des actions pertinentes qui ont été identifiées à contribuer à l'amélioration de l'offre de service liés à l'accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation et aux divers services que leur offre la Commune.

Cependant, L'Etat camerounais, à travers la loi de 2004/018 du 22 juillet 2004 et du 24 décembre 2019 fixant les règles applicables aux Communes s'est engagé dans la mise en exécution de la réforme sur la décentralisation. Celle-ci codifie en quelque sorte l'approche de développement, en mettant en avant les Communes. Aujourd'hui suite à cette réforme, un Maire dans ses relations externes tient régulièrement un discours de plaidoyer par rapport à la réalisation des différents projets qui ont été élaborés suite à un diagnostic mené par les populations elles-mêmes. Cette réforme s'accompagne véritablement d'un transfert de compétence qui accorde de plus un privilège aux Communes dans le choix des projets qui cadre avec les priorités qu'elle a identifiées.

La spécificité de la Commune de Tcholliré demeure au niveau de sa superficie. Elle est vaste comparée à celle d'autres Commune du Cameroun. C'est ce qui attire de nouvelle famille à la recherche des espaces cultivables. Ce facteur encourage particulièrement des Communautés d'autres Départements, voire d'autres Régions à venir s'y installer. Or, chaque groupe de personne qui s'installe requière une attention de la part de l'Institution Communale. Ainsi de besoins nouveaux en termes d'infrastructures hydrauliques, sanitaires, éducatives et également en termes d'autres services que la Commune se trouve dans l'obligation de satisfaire. En l'espace de quelques années, les populations dans les différents villages augmentent avec

une célérité telle que, en moins d'une décennie, de nouveaux besoins en termes d'infrastructures se posent. Voilà en quelque sorte le défi auquel la Commune de Tcholliré fait constamment face. Actuellement tous les efforts de la Commune se noient dans une mare de besoins qu'elle n'arrive pas à satisfaire exhaustivement. C'est ce qui a tendance à donner l'impression de n'avoir rien fait malgré tous les efforts consentis pour améliorer l'offre de service au profit de la population.

Au Programme National de Développement Participatif (PNDP) j'adresse particulièrement mes sincères remerciements, pour nous avoir orientés vers cette nouvelle approche à savoir le ScoreCard. Cette enquête au terme duquel, il est possible de prendre conscience de l'appréciation que les véritables bénéficiaires des actions communales portent sur les services qui leur sont offerts.

Cette enquête qui non seulement a permis de relever les différentes insatisfactions par rapport aux services qui leur sont offerts, elle a conduit à identifier les raisons évidentes liées à celles-ci et a également proposé des actions pertinentes à mettre en œuvre pour les améliorer. J'invite une fois de plus tous les acteurs y compris la Commune de s'en inspirer afin de faire de notre population des citoyens épanouis.

Le Maire

RESUMÉ EXÉCUTIF

Le ScoreCard est une action initiée par le PNDP au profit des Communes partenaires. C'est une enquête qui vise à évaluer le niveau de satisfaction des bénéficiaires en offre de service de l'accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation et aux services offerts par la Commune. C'est une enquête qui est mis en œuvre sur le terrain par un OSC recruté à cet effet à travers un procédé d'appel d'offre. L'INS est un acteur prépondérant qui se retrouve au centre de cette activité en apportant une expertise technique liée à la centralisation et le traitement des données de l'enquête.

Cette enquête a été conduite au sein de la Commune de Tcholliré. Cette enquête s'est adressée à 306 ménages répartis dans 17 grappes de villages. Cette enquête à recueillir le niveau de satisfaction des ménages par rapport aux services liés à l'accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation et aux services offerts par la Commune.

La Commune dispose de 128 points d'eau dont 116 forages avec pompes à motricités humaines, 01 forage avec pompe électrique, 10 bornes fontaines et 01 adduction d'eau.

Suite à cette investigation, la commune compte 29 établissements scolaires du niveau de la maternelle. Dont 13 établissements publics, 13 écoles de parents et 03 écoles privées. Elle compte 77 établissements primaires de 68 publiques, 07 écoles des parents et 02 écoles privées. Au niveau du secondaire premier cycle il se compte 15 établissements et 04 établissements secondaires de second cycle.

Dans le domaine de la santé, cette enquête révèle que la Commune de Tcholliré est couverte par 23 formations sanitaires dont : Un hôpital de district, 20 centres de santé Intégrés, et 02 formations sanitaires privées.

La Commune offre de services divers notamment l'état civil, le service d'hygiène, l'authentification des documents.

L'insatisfaction issue de ses services tiendrait pour chaque service des causes suivantes :

Dans l'offre de service en eau potable, les causes de la non satisfaction des ménages serait relative à l'éloignement du point d'eau qui concerne 19,10% d'entre eux, de la mauvaise qualité de l'eau 22,4%, de l'insuffisance des points 47,60%, d'approvisionnement en eau, de la mauvaise gestion du point d'eau 06,20%, défaut/lenteur de la réparation 10,20% et le coût élevé de l'approvisionnement en eau 3,10%.

Dans le secteur de la santé l'insatisfaction proviendrait de l'éloignement des FOSA pour 78,90% des ménages, de la mauvaise qualité de service offert pour 23,70% des ménages, de l'absentéisme du personnel pour 2,60%, de la mauvaise qualification du personnel des FOSA pour 15,80%, de l'insuffisance de médicaments pour 31,60% des ménages, de la mauvaise qualité des équipements de santé pour 50%, de l'insuffisance des équipements pour 52,60% et pour le coût élevé de soin pour 5,30%.

Dans le secteur l'éducation les causes de l'insatisfaction proviendraient : l'éloignement de l'établissement scolaire pour 33,96% des ménages, insuffisance de salles de classe pour 67,92%, l'insuffisance d'équipement pour 77,36%, insuffisance des écoles pour 13,21%, Assiduité et ponctualité 1,89%, la qualité de l'enseignement pour 35,85% des ménages, absence de distribution de manuel scolaire pour 28,30%, mauvais résultats pour 15,09%, coût élevé de la scolarité pour 9,43%.

Les causes de l'insatisfaction liées aux services offerts par la Commune tiendraient de : Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, 20, 70%, Non information des populations de la gestion communale 67,39%, Absentéisme du personnel 14,13%, Corruption 11,96%, Mauvais accueil 4,35%, Manque de professionnalisme 3,26%, Méconnaissance des actions menées par la commune 40,22%, Manque de confiance envers l'exécutif municipal 10,87%, Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) 1, 09%

Suite à cette enquête un certain nombre d'action ont été inscrites dans le plan d'action. Les plus pertinentes demeurent : **En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable :**

- Mener des actions de plaidoyer en faveur de l'augmentation du nombre des points d'eau
- Améliorer la gestion des points d'eau en engageant des actions pertinentes inscrites dans le plan d'action
- Améliorer la qualité de l'eau par la prise d'engagements citoyens pouvant produire un résultat

En ce qui concerne l'accès aux soins de santé :

- Plaider pour la réalisation des formations sanitaires supplémentaires
- Plaider pour une Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires
- S'engager pour la création d'une dynamique pouvant susciter une amélioration de la gestion des FOSA
- Engager des actions pouvant provoquer la réduction du coût d'accès aux soins de santé

Dans le secteur de l'éducation :

- Engager des actions visant l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers des actions à inscrire dans le plan d'action

S'agissant des services rendus par la commune :

Pour améliorer le service rendu par la commune en mettant en exécution les actions retenus dans le plan d'action

En fin de compte, un plan d'action a été élaboré.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

CAMWATER :Cameroon Water

CAPI : Computer Assistant Personal Interviewing

CMA : Centre médical d'Arrondissement

COGES : comité de Gestion

COSA : Comité de santé

CS/CSI : centre de santé/Centre de santé Intégré

DD/MINEE : Délégué départementale du Ministère de l'Eau et Energie

DSCE : Document de la stratégie de la Croissance et l'Emploi

DSRP : Document de la Stratégie de réduction de la Pauvreté

FOSA : Formation sanitaire

INS : Institut National de Statistiques

MINEDUB : Ministère de l'Education de Base

MINEE : Ministère de l'Eau et Energie

MINEFOP : Ministère de Formation Professionnelle

MINESEC : Ministère de l'Enseignement Secondaire

ODD : Objectifs de développement Durable

OMD : Objectifs Millénaires du Développement

OSC : organisme de la Société Civil

PNDP : programme National de développement Participatif

PV : Procès-Verbal

SND30 : Stratégies nationales de Développement à l'horizon 2030

ZD: Zone de dénombrement

ZIC : Zone d'Intérêt Cynégétique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1. <i>Bilan de la collecte des données dans la commune de Tcholliré</i>	17
Tableau 2.1. Etat des lieux des points d'eau dans la commune	25
Tableau 2.3: Etat des lieux des points d'eau dans la commune	27
Tableau 2.4. Etat des lieux des services de l'éducation.....	28
Tableau 2.5 Inventaire des services communaux.....	30
Tableau 3.1 Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe	31
Tableau 3. 2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	32
Tableau 3. 3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	33
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique	34
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	35
Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.....	36
Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé.....	37
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau	37
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau.....	38
Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES	39
Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	40
Tableau 3.12 Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence	41
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin	41
Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction.....	42
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	42
Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	43
Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	45
Tableau 3.18 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	45
Tableau 3.19 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	46
Tableau 3.20 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	46
Tableau 3.21. Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant .	47
Tableau 3. 22 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	48
Tableau 3.23 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	48
Tableau 3.24. Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	49
Tableau 3.25 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	51
Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre	

d'enseignement et le milieu de résidence	52
Tableau 3.27. Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	52
Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public.....	52
Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pied pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence	53
Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement	55
Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle.....	56
Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence	57
Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence	58
Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement.....	58
Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction	59
Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	60
Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.....	61
Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service.....	63
Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal.....	64
Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal...	65
Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune.....	66
Tableau 3.42. Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	67
Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale.....	69

LISTE DES FIGURES

Figure 1: pyramide des âges de la Commune de Tcholliré.....	18
---	----

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: <i>Enquêteurs en séance de travail à Tcholliré</i>	33
---	----

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Président de la République du Cameroun a promulgué, le 18 janvier 1996, la loi portant révision de la constitution du 02 juin 1972, laquelle, consacre un titre entier aux collectivités territoriales de la République et fixe, de ce fait, le cadre autour duquel s'articulent les lois décentralisatrices du 22 juillet 2004 et du 24 décembre 2019. La promotion de la démocratie locale, l'avènement d'une administration locale performante, le renforcement de l'autonomie communale et la garantie de la pleine participation des citoyens à la gestion des communes, figurent parmi les priorités affirmées par le Chef de l'Etat.

En pratique, le processus de décentralisation au Cameroun encourage les communes à prendre en main leur développement à travers le transfert de compétences. La presque totalité des budgets Communaux sont orientés vers la réalisation des investissements. Les Communes en fin de compte se retrouvent en train de gérer une pléthore d'infrastructures. Parfois ces infrastructures n'apportent pas de satisfaction véritable aux bénéficiaires. Ainsi, l'action ScoreCard qui est en cours, vise à évaluer le niveau de satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'accès à l'eau potable, la santé, l'éducation et également les services communaux.

Depuis 2012, le PNDP tente de mener une action de SCORECARD destinée à impliquer les citoyens dans l'appréciation de la gestion des investissements publics. Il s'agit de mener des enquêtes au niveau des ménages. Ainsi, pour cette manœuvre une opération de sélection des OSC à travers une approche concurrentielle a été initiée en 2021. Ce travail d'enquête a été supervisé par le PNDP et l'INS qui ont été d'un grand apport du point de vue technique et managérial.

Cette mission a permis de mener une enquête auprès de 306 ménages répartis dans 17 grappes de villages. Elle révèle que la Commune de Tcholliré dispose de 128 points d'eau dont 116 forages avec pompes à motricités humaines, 01 forage avec pompe électrique, 10 bornes fontaines et 01 adduction d'eau.

Suite à cette investigation, la commune compte 29 établissements scolaires du niveau de la maternelle. Dont 13 établissements publics, 13 écoles de parents et 03 écoles privées. Elle compte 77 établissements primaires de 68 publiques, 07 écoles des parents et 02 écoles privées. Au niveau du secondaire premier cycle il se compte 15 établissements et 04 établissements secondaires de second cycle.

Dans le domaine de la santé, cette enquête révèle que la Commune de Tcholliré est couverte par 23 formations sanitaires dont : Un hôpital de district, 20 centres de santé Intégrés, et 02 formations sanitaires privées.

Suite à l'analyse de ses causes d'insatisfactions, des actions pertinentes ont été identifiées et inscrits dans un plan d'action.

Par ailleurs ce rapport se compartimente autour de huit (08) parties :

1. Le Préface

2. Le Résumé exécutif
3. L'introduction générale
4. Offre publique et contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Tcholliré
5. Principaux constats relevés dans les secteurs cibles
6. Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique
7. Conclusion et principales recommandations
8. Annexes

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 167 quartiers/villages de la commune de Tcholliré. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 306 ménages dans la Commune de Tcholliré. Cette enquête s'appuie sur 17 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 16 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 17 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 306 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au

terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) INSTRAD Innovations et Stratégies pour le Développement) sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot 2. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des

données sur le terrain.

Tableau 1.1. Bilan de la collecte des données dans la commune de Tcholliré

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
01	2011	Mane 1	18	0	0	0	RAS
02	2013	Mane 2	18	0	0	0	RAS
03	2014	Mane 3	18	0	0	0	RAS
04	2015	Mane 4	18	0	0	0	RAS
05	2016	Mbilleria et Ira Tcholliré	18	0	0	0	RAS
06	2017	Mayo-galke	18	0	0	0	RAS
07	2018	Reyna	18	0	0	0	RAS
08	2019	Billow et terrain agricol	18	0	0	0	RAS
09	2020	Mbissiri	18	0	0	0	RAS
10	2021	Sadje, ouro- mandara et band	18	0	0	0	RAS
11	2022	Dogba	18	0	0	0	RAS
12	2023	Golomba	18	0	0	0	RAS
13	2024	Mayo-salah	18	0	0	0	RAS
14	2026	Youkout et yet	18	0	0	0	RAS
15	2028	Taboun et Mbaoussi	18	0	0	0	RAS
16	2029	Mbang	18	0	0	0	RAS
17	2030	Mbaoussi	18	0	0	0	RAS
Total	17	17	306	0	0	0	

Etant donné que la collecte s’est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l’INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l’OSC INSTRAD, ainsi que d’autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d’actions du Contrôle Citoyen de l’Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s’assurer de l’utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l’analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d’un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE TCHOLLIRE

II.1 Présentation de la commune

Créée par le décret 127/92 du 26 juin 1992, la Commune de Tcholliré se situe au Nord au Cameroun dans le Département du Mayo-Rey

II.1.1 Situation administrative et historique

Cette Commune est vaste de 9810 km² correspondant en rapport au découpage administratif à l'Arrondissement de Tcholliré. Les populations autochtones demeurent les Dourou les Mboum et les Peuls proche de la chefferie de Rey-Bouba dont traditionnellement Tcholliré en dépend.

Cette communauté est composée essentiellement des Dourou, des Mboum, des Dama et des Communautés venues de l'Extrême-Nord du Cameroun à savoir, les Toupouri, les Mafa, Moundang Guiziga et les tribus montagnardes. Cette migration des populations de la région de l'extrême-Nord avait été encouragée par la SODECOTON vers les années 1990. Ces groupes de population entretiennent en interne des relations sociales fortes basées sur la fratrie et les liens sociaux qui priment sur d'autres types de relations. Avec d'autres groupes ethniques du voisinage, ce groupe maintien une certaine forme de solidarité basée sur l'entraide et les échanges économiques. C'est ce qui permet à cette communauté de mener une action promotionnelle de son développement.

II.1.2 Situation démographique

La population de Tcholliré est estimée à 150 000 habitants. La pyramide des âges de cette commune demeure celle des Pays en Afrique avec une population jeune nettement plus nombreuse.

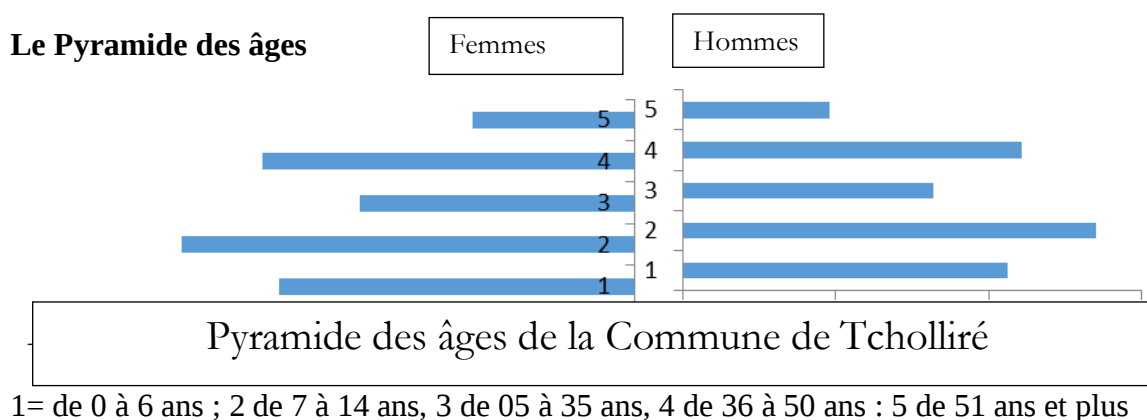


Figure 1: pyramide des âges de la Commune de Tcholliré

Cette population est essentiellement jeune avec une proportion plus importante de jeune de moins de 35

ans.

II.1.3 Situation géographique

La Commune de Tcholliré est située dans le Département du Mayo-Rey, Région du Nord du Cameroun. Elle partage ses limites avec la Commune de Rey-Bouba à l'Est, de la région de l'Adamaoua au Sud, de la Commune de Poli et Lagdo à l'Ouest et de la Commune de Madingring et Touboro à l'Est.

Le Climat

Le climat comprend deux saisons d'égales durées. Une saison sèche qui s'étale sur six mois qui se caractérise par une extrême rudesse. Une saison pluvieuse qui dure également six mois au cours desquels l'essentiel des pluies se concentrent entre les mois de juillet et août. Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 1300 à 1500 mm. Les trêves des pluies sont brutales et longues. Souvent, elles sont longues de 30 jours. Les températures varient en fonction des saisons. Les températures les plus basses soit 20° C sont enregistrées en décembre. Les températures les plus hautes se situent en mars dont le mercure monte à 45°C. Les amplitudes annuelles sont de l'ordre de 25° C. Avec les variations climatiques, les vents dominants qui soufflent du Nord vers le Sud (l'harmattan) semblent multiplier leurs célérités. Ces dernières années, ces vents ont causé des dégâts énormes

Le relief

La Commune s'étend sur une zone dont le relief reste assez accidenté. Il favorise la formation des bas fonds. Il rappelle le plateau de l'Adamaoua vers sa partie Sud et sous forme moins accidentées vers d'autres espaces. Son allure crée une instabilité des sols. Il encourage une érosion hydrique et recommande à chaque fois des aménagements par rapport aux exploitations agricoles. L'espace urbain de la Commune s'étale sous le pied d'une grande montagne, la colline de Tcholliré qui a une altitude de l'ordre de 500 m.

Le sol

Il est possible de distinguer deux types de sols. Les sols situés en hauteur à forte teneur en sable qui sont des sols argilosableux, latéritiques, forment l'essentiel des espaces cultivables. Les bas fonds et les espaces à topographie basse par contre ont une teneur en argile assez élevée. Ce sont les terres argileuses. Ces sols contiennent également une forte teneur en latérite. Les sols sont variables en fonction de l'altitude. Les sols situés en hauteur ont perdus tous les éléments constitutifs. C'est ce qui fait qu'ils soient riches en sables. Ceux qui se trouvent sur des parties intermédiaires ont une teneur en argile élevée. Ce sont des sols argilosableux. Ceux qui constituent les bas fonds sont des sols essentiellement argileux.

L'hydraugraphie

La Commune dispose d'un réseau hydrographique assez dense. Les fleuves les plus importants restent la Bénoué et ses confluent. Ils parcourent la Commune selon l'orientation du bassin de la Bénoué. Les cours d'eau les plus importants sont : la Bénoué, le Mayo Rey, le Mayo Oldiri, le Mayo Salah, le Mayo Galké, le

Mayo Lasséré, le Mayo Bawan. Ils rechargent la nappe phréatique en période de crue, et permettent le développement des activités de pêche. Ces cours d'eau regorgent des ressources halieutiques. En période d'intense activité, ce cours d'eau inonde les espaces alentour et effectue un dépôt alluvionnaire assurant un regain de fertilité pour les espaces agricoles.

La végétation

La formation végétale se compose d'une strate arborée et d'une autre herbeuse. La strate arborée se compose d'arbres atteignant 20 voire 25 mètres de haut. Elle se compose d'une diversité d'espèces. Face à une surexploitation, cette population d'arbres diminue. La strate herbeuse se constitue des graminées. Elle est constituée pour la plupart des graminées pérennes. Ces herbes ont une faible valeur nutritive. Elles subissent une forte pression de la part des ruraux. La fréquence des feux de brousses contribue à ralentir la pérennité de ces espèces.

La végétation est composée d'espèces très caractéristiques de la zone soudanienne, et d'espèces normalement associées au nord de la zone guinéenne.

Huit types de végétation ont été définis par Bosch (1976) et van Lavieren et Bosch (1977) :

1. la savane boisée à *Terminalia laxiflora* qui s'étend sur toute l'étendue du parc ; et des ZICs
2. la forêt claire à *Isobertia doka* ;
3. la forêt claire à *Monotes kerstingii* ;
4. la forêt claire *Isobertia doka* et *Monotes kerstingii* ;
5. la savane arbustive à *Combretum glutinosum* ;

La faune

Il existe une diversité d'espèces fauniques. Il peut se rencontrer autour de cette Commune, des antilopes, de hippopotames, des phacochères et parfois des éléphants dont le passage cause d'énormes dégâts aux cultures. Ces animaux se retirent progressivement de ce milieu suite à une modification de leur cadre de vie. Certaines espèces suite à un prélèvement excessif sont menacées de disparition. Elles ont été déclarées comme espèces protégées.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

La commune de Tcholliré regorge d'une multitude d'activités économiques. Il se développe de plus en plus les activités de secteurs primaires à savoir l'agriculture l'élevage et les échanges.

L'agriculture

Elle concerne une population estimée à près de 75 000 actifs agricoles. Les différentes spéculations cultivées restent le maïs, le sorgho, le coton et le niébé et un peu d'arachides. Ces productions alimentent

les marchés locaux, et les excédents sont achalandés au niveau du centre urbain la Région du Nord. La contrainte majeure dans ce domaine reste le manque d'outils permettant de réduire le temps de travail et rehausser les rendements. La charrue vulgarisée par la SODECOTON s'obtient à un coût qui grève le pouvoir d'achat du paysan. Malgré les conditions d'attribution qui nécessitent un paiement échelonné sur deux ans, les producteurs n'arrivent pas en s'en acquérir. Moins 80 sur cent familles pratiquent la culture attelée. Il se pose cruellement un problème de déficit de fertilité. La forte exploitation des espaces cultivables en monoculture, et le manque de jachères sont autant de facteurs qui contribuent à une baisse cruelle de fertilité.

La Commune de Tcholliré subit une situation de saturation foncière. En effet, l'espace de cette Commune est morcelé en ZIC (08 ZIC) et des parcs (Une partie du Parc de Bouba Ndjidda et le Parc de la Bénoué).

L'élevage

Certaines Communautés autour de Tcholliré, sont essentiellement des agropasteurs. Il s'agit plus particulièrement des Peuls. L'activité d'élevage est fortement ancrée dans leur culture et influence considérablement leur mode de vie. Actuellement comme l'élevage est en train de devenir une forme plus sûre d'épargne, cette activité concerne également les membres d'autres communautés. Elle concerne près de 70% de la population locale. D'autres groupes ethniques vivant à leur proximité adoptent peu à peu cette activité sous l'influence d'une organisation sociale qui imprime un modèle économique par rapport au marché et aux échanges. Les espèces bovines ovines caprines et la volaille sont élevées selon un mode extensif, dont le rendement reste à améliorer

Le commerce

L'activité commerciale est en train de prendre de l'essor à Tcholliré. La population est en nette augmentation, entraînant avec elle l'augmentation des consommations. La consommation est également en train de se diversifier avec l'arrivée des responsables des services de l'Etat nouvellement affecté vers cette zone. Outre cet aspect qui favorise l'installation des nouveaux commerçants avec des marchandises qui satisfont les demandes locales. Par ailleurs il existe une autre forme d'activités marchandes ; celles liées uniquement aux produits agricoles et d'élevage. La Commune de Tcholliré malgré les contraintes foncières, reste tout de même une grande zone agricole. Les denrées sont achalandées fréquemment vers les grands marchés du Nord Cameroun. Les demandes en produits d'élevage sont en augmentation. Ainsi le bétail de Tcholliré sont conduits dans des marchés de Garoua et Ngaoundéré.

L'exploitation forestière

La raréfaction des ressources naturelles est un fait qui interpelle les acteurs locaux. La forte pression que les individus exercent sur les végétaux conduit à l'extinction de certaines espèces végétales. Ce constat est le même s'agissant des sols. L'occupation des sols constitue une menace. Sous les effets conjugués de

l'explosion démographique et de la recherche des revenus facile, l'exploitation des végétaux pour la production du bois de chauffe intègre la catégorie des petits métiers. L'accès à cette ressource n'est pas suffisamment contrôlé à cause de non implication des autorités locales. Seuls les agents des eaux et forêts ne sont pas à mesure d'en assurer le contrôle. En revanche, l'accès au sol reste sous l'emprise des chefs coutumiers qui en délivrent l'autorisation et conditionnent l'accès.

L'artisanat

L'activité de l'artisanat est assez développée. Seuls quelques produits ont été sauvegardés pour véhiculer un savoir-faire puisé dans la richesse culturelle locale. Dans les villages reculés, quelques personnes continuent à fabriquer des lits traditionnels à l'aide des tiges. Ces produits sont vendus autour des autres villages où ils ont continué à accorder une importance à cet art. Pour l'artisanat moderne à savoir les petites activités qui se développent en atelier, ceux-ci sont en expansion.

La culture

La population locale se compose de plusieurs groupes. Il y cohabite plusieurs ethnies dont les plus importants sont les Dourou, les Mboum, les Toupouri (venant de la région de l'Extrême-Nord). Chaque groupe social continue à véhiculer sa culture. Chez les Dourou la pratique de la circoncision qui est également la transition entre la vie d'adolescence et la vie d'adulte est encore pratiquée. Les Mboum symbolisent leur chefferie par un couteau de jet. Le détenteur de ce couteau détient le pouvoir. Les Toupouri ont une expression culturelle liée à la danse. Au cours de certaines cérémonies festives, ces derniers dansent le Lélé, le Waiwa et le gouna. Outre ces aspects qui demeurent les particularités pour ces différentes communautés, elles partagent d'autres aspects culturels notamment, l'organisation sociale, les pratiques agraires, les activités économiques qui sont régis par des normes sociaux et économiques qui semblent être partout les mêmes.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Dans le processus de décentralisation en cours au Cameroun, Il est prévu un transfert de compétences et de ressources afin de permettre aux collectivités territoriales décentraliser de jouer efficacement leur rôle en matière de développement qui leur est assigné. Pour ce faire dans les secteurs notamment éducation, la santé et l'accès à l'eau potable, les décrets fixant les modalités de transferts de compétences sont en cours depuis 2010. Les communes du Cameroun ont déjà acquis plusieurs années d'expérience dans la gestion des compétences transférées. Il s'agit de :

Le décret N°2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercices de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de santé publique ; Les Commune exercent les compétences en matière de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des centres de santé

intégré, sans préjudice des responsabilités et prérogatives ci-après reconnues à l'Etat . Elles veilleront à réaliser les activités suivantes :

- L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation continue de la politique de la santé publique
- L'organisation, la gestion et le développement des formations hospitalières publiques, ainsi que le contrôle technique des formations sanitaires privées
- La détermination des conditions de création, d'ouverture et de fonctionnement des formations hospitalières publiques et privées ;
- La définition et le contrôle des normes de construction, d'équipement et d'entretien des formations hospitalières publiques et privées ;
- L'élaboration et la mise à jour de la carte sanitaire

Le décret N°2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercices de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'éducation de base. Les Communes exercent les compétences transférées en matière d'éducation de base sans préjudice des responsabilités et prérogatives ci-après reconnues à l'Etat. Elles comptent dans leur mission :

- La définition et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire
- L'adoption des objectifs et orientations générales des programmes nationaux d'enseignement et de formation ;
- La détermination des conditions de création, d'ouverture et de fonctionnement des établissements publics et privés ainsi que le contrôle desdits établissements ;
- La définition et le contrôle des normes de construction et d'équipement des établissements de l'enseignement publics et privés ;
- L'élaboration et la mise à jour de la carte scolaire

Le décret N°2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercices de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat . Les Communes exercent les compétences transférées en matière de maîtrise d'ouvrage et de gestion des puits et des forges sans préjudice des responsabilités et prérogatives ci-après reconnues à l'Etat. Elles seront chargées de :

- L'élaboration et la mise en œuvre des plans ou projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement
- La définition des orientations des politiques et de stratégies nationales en matière de gestion de l'eau
- L'exploitation des eaux de source et des eaux minérales ;
- La détermination des conditions de protection et d'exploitation des eaux de surface et des eaux

souterraines ;

Les implications du transfert des compétences et des ressources aux communes

Le transfert des compétences et des ressources aux communes impose aussi bien à l'Etat qu'aux communes des contraintes parmi lesquelles :

A- Pour l'Etat

- L'obligation de transférer à la commune les moyens nécessaires pour l'exercice optimal des compétences (financiers, humains, biens meubles et immeubles) ;
- l'obligation d'encadrer l'exercice des compétences transférées, en spécifiant toutes les sujétions techniques au moyen de cahiers des charges ;
- l'obligation d'accompagner au plan administratif et technique la commune dans l'exercice de la compétence ;
- l'obligation d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation régulière de l'exercice des compétences transférées.

B- Pour la commune

- L'obligation pour la commune d'exercer la compétence, car il ne s'agit pas d'une faculté ;
- l'obligation d'utiliser les ressources transférées par l'Etat pour les compétences correspondantes ;
- l'obligation de faire remonter les informations sur la mise en œuvre des compétences transférées à travers les rapports périodiques ;
- l'obligation d'impliquer les populations dans les phases d'élaboration des documents de planification, de programmation, de suivi de la réalisation des projets, dans le cadre de la participation citoyenne.

De ce point de vue, les Communes sont dorénavant chargée d'assurer une offre publique de services liées à ses prérogatives mais aussi de celles pour lesquelles les compétences lui sont transférées. Elles restent fortement engagées en ce qui concerne l'offre de service liée à l'accès à l'eau potable, la santé, l'éducation et aussi bien d'autres (notamment l'état civil, et d'autres services communaux)

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

L'analyse Scorecard, s'intéresse en particulier à réaliser un inventaire des services qui sont rendus aux citoyens en matière d'accès l'eau potable, à la santé, à l'éducation et aux services communaux. Elle vise à vérifier en particulier l'effectivité de ces services et surtout de mener une évaluation du niveau de satisfaction des ménages. Ainsi, cette enquête concerne un échantillon de ménages représentatif de la communauté de Tcholliré.

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Un questionnaire est soumis à la Commune et à la Délégation Départementale du MINEE afin de recueillir les données liées, aux infrastructures hydrauliques existantes et surtout de faire le point sur leur gestion, leur entretien et leur réparation. Dans les deux cas ces informations sont fournies d'une part par les cadres de la Communes de Tcholliré et de l'autre, par le Délégué Départementale à travers son service de suivi des infrastructures hydrauliques. Dans les deux cas les informations recueillies divergent quelque peu.

Tableau 2.1. Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Source Commune	Source DDMI NEE	Source Commune	Source DDMI NEE	Source Commune	Source DDMI NEE	Source Commune	Source DDMI NEE
Puits avec pompe à motricité humaine	9	00	7	00	7	00	7	00
Puits avec pompe électrique	0	00	0	00	0	00	0	00
Forages avec pompe à motricité humaine	151	116	111	107	151	107	151	107
Forage avec pompe électrique	9	01	5	01	5	01	5	01
Borne-fontaine	21	10	9	10	21	10	21	10
Source	0	00	0	00	0	00	0	00
Réseau d'adduction d'eau communal	1	01	1	01	1	00	1	00
Total	191	128	133	119	185	118	185	118

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En effet les informations fournies par la Commune sur la statistique des points d'eau globalement sont nettement différentes de celles de la DDMINEE. C'est tout à fait légitime puisque ces deux institutions collaborent très peu s'agissant du suivi qui souffre d'une insuffisance de coordination. La Commune dispose d'un service de suivi et d'entretien des points d'eau et intervient régulièrement auprès des villages

pour assurer le dépannage. De l'autre côté, la DDMINEE a un service qui assure le suivi, mène un diagnostic et arrive à identifier les besoins liés à l'entretien et à la planification de nouveaux ouvrages hydrauliques. Ce constat conduirait à reconnaître la nécessité d'harmoniser le suivi de ces ouvrages par les deux institutions.

Par ailleurs, Au vue du nombre des sources d'approvisionnement en eau existant, 191 pour la Commune, bien que cette institution dispose d'un service d'entretien des ouvrages hydrauliques comprenant 06 agents pris entièrement en charge par cette institution, 133 seulement seraient fonctionnels. La différence donnerait 58 points d'eau non fonctionnel, ce qui inquièterait beaucoup par rapport à la compétence du service de maintenance. De plus, ces techniciens sont formés pour dépanner les forages à motricité humaine surtout. Dans ce domaine 40 forages à motricité humaine sont défectueux. **A ce niveau il serait recommandable de proposer une action de renforcement de capacité des artisans réparateurs.**

Sur les 191 sources d'approvisionnement en eau, 185 disposent d'un mécanisme de d'entretien et de gestion. C'est ce qui justifie que c'est point d'eau dispose des COGES qui gèrent ces ouvrages. Au vu du nombre des ouvrages non fonctionnels, il se pourrait que les COGES ne jouent pas véritablement leur rôle. **Un besoin de redynamisation de ces petites organisations serait à préconiser.**

Par ailleurs les points d'eau dénombrés plus haut desservent un nombre des villages/quartiers qui ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable. Il en existe 504 regroupements en quartiers et villages. La commune dispose d'un service d'entretien des sources d'approvisionnement en eau potable certes. Celui-ci accompagne les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau en :

- Suivi technique,
- Appui financier,
- Renforcement des capacités,
- Appui logistique.

Au vu des résultats qui énumérés plus haut, ce service aurait également besoin d'un renforcement de capacité pour mieux jouer son rôle.

Les actions à inscrire dans le plan d'action :

- **Redynamiser les COGES des infrastructures hydrauliques**
- **Le renforcement de capacité du service de maintenance et d'entretien des ouvrages hydraulique de la Commune**

II.3.2 Secteur santé

En matière de santé, la Commune est couverte par le District de santé de Tcholliré. Cette enquête a été soumise au Chef de District de santé de Tcholliré. Elle s'attarde surtout à recueillir les données statistiques des formations sanitaires et aussi des données inhérentes à leur fonctionnement.

Tableau 2.3: Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formations sanitaires de ce type	Nombre de formations sanitaires non fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnel	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	20	00	20	Oui	N	Oui	N	N	N
Centre Médical d'Arrondissement	00	00	00	Non	N	N	N	N	N
Hôpital de district	01	00	01	Oui	N	Oui	N	N	N
Hôpital régional	00	00	00	Non	N	N	N	N	N
Hôpital de référence	00	00	00	Non	N	N	N	N	N
Formation sanitaire privée	02	00	02	Non	N	N	N	N	N
Autres (à préciser): infirmeries	04	00	01	Non	N	N	N	N	N
Total	27	00	24						

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Un nombre de 27 FOSA assurent une couverture sanitaire au sein de la Commune de Tcholliré. Celles-ci sont entièrement fonctionnelles dont, 24 seulement disposent de COSA et COGES fonctionnels. Outre ces informations, suite aux entretiens tenus avec les responsables de santé, il semblerait que l'offre en service de santé en générale souffrirait d'une insuffisance de personnel. Certaines formations sanitaires disposent seulement de Trois agents qui prodiguent des soins à une population de plus de 1500 habitants. La charge en travail serait énorme au point de remettre en cause l'efficacité des formations sanitaires. Un besoin en personnel soignant se poserait certainement. **Ainsi une action citoyenne visant à conduire un plaidoyer en vue d'affecter du personnel serait à inscrire dans le plan d'action.**

La commune apporte un appui aux FOSA. Il s'agit surtout d'un appui financier. C'est ce qui permet de

prendre en charge les agents d'appui au sein des FOSA. Dans le cadre de l'appui logistique, le matériel de santé dans certaines FOSA est vétuste ou insuffisant et nécessiterait de nouvelles dotations dans ce domaine. La contrainte en approvisionnement en médicament se pose. Au vue des statistiques, les FOSA devraient selon les rapports des Chefs de centre de santé disposer des médicaments concernant des maladies les plus courantes. Les besoins sont toutefois transmis à la hiérarchie. **Suite à cet entretien de besoins liés à l'affectation du personnel soignant, à la dotation des FOSA en médicaments et en matériels médicaux pourraient s'évoquer.**

II.3.3 Secteur de l'éducation

Les données statistiques relatives à l'éducation sont fournies par l'Inspecteur d'Arrondissement de la Commune de Tcholliré. Des données les importantes relatives au nombre des établissements scolaires qui couvre l'Arrondissement, leur fonctionnalités et l'essentiel des contraintes qui se pose à ce service ont été relevées.

Tableau 2.4. Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	13	13	00	06	13
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	03	03	00	03	03
	Ecole de parents	13	13	00	00	13
Primaire	Public	68	68	00	57	07
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	02	02	00	02	02
	Ecole de parents	07	07	00	07	07
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	15	11	00	11	11
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	00	00	00	00	00
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public	04	04	00	04	04
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	00	00	00	00	00
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Total		125	121	00	80	60

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les établissements prévus dans la carte scolaire au sein de cette Commune tout cycle confondu sont au nombre de 125. Un nombre de 121 restent effectifs pour assurer une couverture des villages selon la répartition de la carte scolaire. En effet, ce nombre ne permet pas de couvrir tous les villages de la Commune. 10 villages restent exclus. Au niveau primaire, les établissements à cycle complet sont au nombre de 68. Il s'agit des établissements scolaires publics. Cette situation conduirait à accroître les cas de populations jeunes non scolarisés. La particularité de cette Commune demeure la distance entre les villages. Parfois deux villages voisins peuvent être distants de 10 kilomètres. C'est ce qui ne facilite pas une association de plusieurs villages autour d'une même école.

De plus, une école reste normalement fonctionnelle que si elle dispose des infrastructures éducatives définitives. Dans cette Commune, sur 121 établissements scolaires, seulement 80 disposeraient d'au moins une salle de classe en matériaux définitifs. Un besoin de construction de salles de classe aurait été exprimé dans 41 établissements au moins. **Un plaidoyer devrait être engagé dans ce sens par les ménages afin d'attirer l'attention générale vers cette préoccupation.**

Les APEE sont des associations au sein des établissements scolaires qui apportent un grand soutien au système éducatif. Ailleurs ces associations sont fortes et construisent même des salles de classe. Ici sur 121 établissements scolaires 60 seulement sont dotés d'APEE fonctionnels. Il serait recommandable à ce niveau également de redynamiser ces organisations là où elles connaissent de contraintes de dysfonctionnement et en créer d'autres là où elles n'existent pas.

Les informations complémentaires recueillies révèlent que 17 établissements scolaires souffrent d'une carence en enseignants. Au vu cette analyse, les recommandations à faire conduiraient à prendre en compte dans le plan d'action les activités suivantes :

- **Plaidoyer pour augmenter le nombre des établissements scolaires**
- **Plaidoyer pour la construction des salles de classes**
- **Plaidoyer pour négocier l'affectation des enseignants**
- **Redynamiser et mettre sur pied des APEE**

II.3.4 Secteur des services communaux

La Commune offre divers services à la population civile. Ce sont des services publics qui généralement visent à procurer un certain confort aux ménages. Suite à cette enquête, un entretien avec les cadres de la Commune et les élus ressort les différents services que cette institution offre au quotidien.

Tableau 2.5 Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	Tous les jours
Délivrance des documents d'urbanisme	Non	//
Aménagement des voiries	Oui	Tous les jours
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	Tous les jours
Légalisation des documents	Oui	Tous les jours
Authentification des documents	Non	//
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Non	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser): calamite naturelle	Oui	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Sur un éventail de services qui sont proposés, celles quelques-uns seraient proposés aux ménages. Le service de l'état civil délivre des pièces d'état civil. Tous ces documents s'obtiendraient dans un délai relativement court. Cependant, la commune souffrirait d'une insuffisance de compétence et de moyens pour fournir certains services notamment Le transport public, l'aménagement des aires de jeux l'authentification des documents et la délivrance des documents d'urbanisation. Certains de ces activités nécessiteraient un entretien d'un service technique très onéreux.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

L'enquête Scorecard vise évaluer la satisfaction citoyenne sur la qualité de l'offre des services publics, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. La phase opérationnelle de cette enquête s'est basée sur un dialogue sérieux avec les ménages cartographiés afin de recueillir des avis qui permettraient de cerner leurs perceptions par rapport aux investissements publics. De ce point de vu, une étude des membres des différents ménages qui ont pris part à cette enquête permet d'avoir un aperçu par rapport à leur différenciation selon des critères liés à leur âge, leur sexe et de leur lieu de résidence.

III.1 Description de la population enquêtée

Les données liées au chef de ménage ainsi que les rapports de proportions par sexes des membres des ménages ont été considérés. Dans chaque cas, les proportions des répondants ont été déterminées.

Tableau 3.1 Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						Total
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	
Strate de résidence	Urbaine	78,10%	08,20%	09,60%	01,40%	01,40%	01,40%	100,00%
	Rurale	81,90%	07,80%	04,30%	01,30%	03,40%	01,30%	100,00%
	Total	81,00%	07,90%	05,60%	01,30%	03,00%	01,30%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Dans ce cas les chefs de ménages sont fortement représentés. Dans les deux cadres de vie des ménages ils constituent des proportions nettement plus importantes. Ils sont de 78,10% en milieu urbain et de 81,90% en milieu rural. Il reste nécessaire de rappeler que le contexte de Tcholliré est typique de celui de la région du Nord où le chef de ménage reste la seule habilité à nouer de relations qui engagent le ménage. De plus cette enquête s'est déroulée pendant une période inactive pour les populations locales qui sont essentiellement agricole. Ici, cette différenciation entre la zone urbaine et rurale ne touche pas les valeurs traditionnelles et ancestrales. Par ailleurs, du point de vu des activités agricoles, les calendriers domestiques demeurent les mêmes. En plus des métiers et autres activités de la zone urbaine, les ménages urbains sont aussi à plus de 70% agricole. Ainsi, ce contexte a peu permis aux autres membres de la famille des ménages notamment les conjointes des chefs de ménages et leurs enfants se sont peu exprimés lors de cette enquête.

Une répartition des répondants selon leur sexe et leur âge et en fonction de leur lieu de résidence a été observé.

Tableau 3. 2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquête								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbain e	Rurale	Total	Urbain e	Rurale	Total	Urbain e	Rurale	Total
Groupe d'âges du réponda nt	Moin s de 20 ans	02,20%	01,60%	01,80%	07,10%	02,00%	03,80%	04,10%	01,70%	02,30%
	[20 - 35[	17,80%	36,30%	32,60%	28,60%	44,00%	38,50%	21,90%	37,90%	34,10%
	[35 - 50[	46,70%	36,80%	38,80%	35,70%	26,00%	29,50%	42,50%	34,50%	36,40%
	Plus de 50 ans	33,30%	25,30%	26,90%	28,60%	28,00%	28,20%	31,50%	25,90%	27,20%
	Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les proportions les plus élevées des répondants restent ceux du sexe masculin de la tranche d'âge compris entre 35 et 50 ans. Ils forment 46,70% en zone urbaine et de 36,80% en milieu rural. En milieu rural, les traditions locales obligerait les jeunes à fonder leur foyer dès leur jeune âge, autour de 20 ans, pour les hommes, pour cette raison en milieu rural on enregistre un fort pourcentage des répondants qui se trouve dans la tranche d'âge comprise entre 20 et 35 ans.

S'agissant des répondants féminins, en milieu urbain, les répondants les plus importants se situent dans la tranche d'âge comprise entre 35 et 50 ans. Les résultats du tableau précédent ont montré que les femmes conjointes des chefs des ménages dans cette tranche d'âge ont été peu importante. C'est ce qui conduirait à déduire que ce fort taux résulterait du fait que les femmes sont également cheffes de ménages. Par ailleurs, en milieu rural, les répondants féminins de la tranche d'âge comprise entre 20 et 35 ans sont également importants. Ils représentent 44,00%. Cette composante sociale représente pour beaucoup des conjointes qui ont subi l'enquête à l'absence du conjoint.

Dans l'ensemble, les différentes tranches d'âge ont pris part à cette enquête mais aussi dans les deux sexes. Elle reste dominée par les tranches d'âge de 35 et 50 ans pour les hommes et de 20 à 35 ans pour les femmes.



Photo 1: *Enquêteurs en séance de travail à Tcholliré*

III.2 Approvisionnement en eau potable

L'enquête ScoreCard conduite par rapport à l'offre de service lié à d'approvisionnement en eau potable a permis d'enregistrer les informations sur l'utilisation ; l'accessibilité; l'entretien et la maintenance; la caractérisation; la satisfaction des besoins exprimé en matière d'approvisionnement en eau et les actions envisagée en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Les tableaux 3.3 et 3.4 font état de la proportion des types de point d'eau disponibles dans le village et l'utilisation d'une source d'eau publique. Cependant il existe divers types de point d'eau dans la commune de Tcholliré.

Tableau 3. 3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marrée	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière
Strate de résidence	Urbaine	02,70%	23,30%	13,70 %	47,90%	04,10%	26,00 %	00,00 %	00,00 %	00,00%	00,00%	01,40 %
	Rurale	06,90%	00,40%	40,10 %	25,90%	07,80%	00,00 %	22,40 %	05,20 %	01,30%	00,00%	23,70 %
	Total	05,90%	5,90%	33,80 %	31,10%	06,90%	06,20 %	17,00 %	03,90 %	01,00%	00,00%	18,40 %

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les sources d'approvisionnement en eau sont pour une grande part :

En zone urbaine, les puits à pompes à motricité humaine pour 02,70%, les puits à pompe électrique à 23,30%, les puits à ciel ouvert à 13,70%, les forages à pompe à motricité humaine 47,90% et les bornes fontaines à 26% ;

En milieu rural, les puits à pompes à motricité humaine pour 06,90%, les puits à ciel ouvert à 40,10%, les forages à pompe à motricité humaine 25,90% et les sources à 22,40% et plusieurs autres sources d'approvisionnement en eau de moindre importance.

Peut-être qu'il se pose une contrainte liée à l'appellation des ouvrages pour cette raison, une des sources d'approvisionnement en eau des plus importantes n'a pas été évoquée. Au sein de la zone urbaine de Tcholliré, existe un réseau d'adduction d'eau qui dessert en eau l'espace urbain de Tcholliré.

Dans les différents cas la majorité des ouvrages hydrauliques tarissent à partir de Janvier. Le reste de l'année, les ménages connaissent des contraintes d'accès à l'eau. Ces dernières années, de plus en plus d'ouvrages hydrauliques y sont réalisés suite à une étude de faisabilité précise. De plus en plus de mini-adduction d'eau y sont réalisés pour desservir une communauté importante. Selon les avis des différents ménages, les sources d'approvisionnement en eau potable seraient nettement insuffisantes dans cette Commune. Ainsi, une action resterait à inscrire dans le plan d'action à savoir :

- **Plaidoyer pour augmenter le nombre de points d'eau**

La Commune dispose de plusieurs sources publiques d'approvisionnement en eau potable. Celles-ci sont à la disposition des populations locales et jouissent des règles d'accès fixées par elles-mêmes.

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

		Principale source d'approvisionnement en eau								
Strate de résidenc e	Urbain e	Puits avec pompe à motrici té humain e	Puits avec pompe électriq ue	Forage avec pompe électriq ue	Forages avec pompe à motrici té humain e	Sourc e	Rivièr e	Réseau d'adducti on d'eau	Borne- fontain e	Total
	Rurale	04,40%	25,00%	00,00%	45,60%	00,00 %	00,00 %	00,00%	25,00%	100,00 %
	Total	08,00%	00,40%	07,10%	21,30%	38,70 %	23,10 %	01,30%	00,00%	100,00 %
		07,20%	06,10%	05,50%	27,00%	29,70 %	17,70 %	01,00%	05,80 %	100,00 %

Source: Enquête CCAP2, commune Tcholliré2022

A la lumière de ce tableau, l'offre publique en sources d'approvisionnement en eau potable est variée. En milieu urbain, la majorité des ménages s'approvisionne à travers des forages à motricité humaine pour une proportion de 45,60%. Une proportion de Un ménage sur quatre s'approvisionne en eau des puits à pompes électriques et la même proportion s'approvisionne aux des bornes fontaines.

En milieu rural une forte proportion des ménages s’approvisionne dans les sources 38,70% et les rivières 23,10%. Si en zone urbaine, l’offre en sources d’approvisionnement en eau permet certes d’accéder à de l’eau potable. Beaucoup de ménages utilisent l’eau des sources et des puits parfois pour effectuer certaines activités domestiques notamment la vaisselle et la lessive où ces deux sources offrent des facilités pour ces différentes tâches.

Les sources et les rivières susciteraient un doute certain. Ce sont des sources qui desservent particulièrement le milieu rural. Pour cette raison, il serait judicieux de former la communauté locale sur les techniques de traitement de l’eau. Ainsi, il serait important d’inscrire l’action suivant dans le plan d’action :

Former les Communautés rurales en technique de potabilisation de l’eau.

III.2.2 Accessibilité des points d’eau dans la commune

Pour la mise en évidence de l’accessibilité aux différentes sources d’approvisionnement en eau les investigations portent sur la disponibilité au cours de l’année et de leur utilisation tout au long de la journée.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l’année et utilisation de la principale source d’approvisionnement en eau tout au long de la journée

		Principale source d’approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée							
		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	02,10%	27,70%	00,00%	55,30%	00,00%	00,00%	14,90%	100,00%
	Rurale	09,70%	00,00%	00,60%	18,70%	44,50%	26,50%	00,00%	100,00%
	Total	07,90%	06,40%	00,50%	27,20%	34,20%	20,30%	3,50%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune Tcholliré 2022

Au niveau de l’espace urbain, tout au long de la journée, les ménages s’approvisionnent en eau essentiellement dans les forages avec pompe à motricité humaine pour une proportion de 55,30%, des puits à pompe électrique pour 27,70% et des bornes fontaine pour 14,90%.

En milieu rural par contre, une forte proportion des ménages s’approvisionne à la source 44,50%, dans la rivière, 26,50% et auprès des forages équipés de pompes à motricité humaine.

En effet, ces sources d’approvisionnement en eau sont disponibles certes, mais à certaine période de l’année, L’eau y en est difficilement accessibles. La majorité des points d’eau tarissent. Certains forages n’arrivent pas à joindre la nappe phréatique qui s’éloigne C’est ce qui se traduit par une cherté du bidon d’eau qui en saison sèche coûte 200 F CFA au niveau des vendeur d’eau. C’est ce qui coûte plus cher que dans toutes les autres villes de la région du Nord.

En effet, ces différentes sources d’approvisionnement en eau disponibles, apporte-elles de solutions

efficaces à la difficulté d'accès à l'eau potable des ménages ?

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
			Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Strate de résidence	Urbaine	04,80%	09,50%	42,90%	47,60%	100,00%
	Rurale	08,60%	45,70%	37,10%	17,10%	100,00%
	Total	07,70%	37,40%	38,50%	24,20%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les proportions des ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspondant à leur besoin sont nettement faibles : 04,80% en milieu urbain et 08,60% en zone rural. De plus, cette fréquence dans la journée est majoritairement de deux ou de trois fois en zone urbaine et d'une ou de deux fois en milieu rural.

Ces chiffres révèlent que peu de ménages accèdent véritablement peu aux principales sources d'approvisionnement en eau disponibles.

En effet, dans les deux milieux de résidence, l'accès à la principale source d'approvisionnement en eau n'est pas aisé. Cela concernerait des points d'eau qui étaient implantés sans toutefois mener une étude géologique pertinente. Ils trisseraient au milieu de l'année. De plus, la commune compterait de nombreux points d'eau en panne. Ainsi quelques actions seraient à inscrire dans le plan d'action :

Plaidoyer pour augmenter le nombre de sources d'approvisionnement en eau potable.

Plaidoyer pour restaurer les points d'eau en panne

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

La principale source d'approvisionnement en eau mise à la disposition des ménages souffre souvent des insuffisances de gestion, d'entretien et de maintenance. Une bonne appropriation des infrastructures hydrauliques rime avec le système de gestion que les bénéficiaires ont mis sur pied afin de viabiliser l'exploitation de celles-ci.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

		Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et deux mois	Plus de deux mois	Pas encore	Total
Strate de résidence	Urbaine	06,30%	31,30%	25,00%	25,00%	12,50%	100,00%
	Rurale	48,20%	33,70%	06,00%	09,60%	02,40%	100,00%
	Total	41,40%	33,30%	09,10%	12,10%	04,00%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En milieu urbain, les avis des ménages par rapport les temps mis pour la réparation sont pour 31,30% des ménages entre une semaine et un mois, entre un mois exclu et deux mois, ils sont de 25% et de 25,00% de plus de trois mois.

En milieu rural, 48,20% des ménages affirment que les réparations surviennent en moins d'une semaine, 33,70% entre une semaine et un mois. Peu de ménages soutiennent attribuer un temps relativement long à cet entretien.

Au sein de la commune de Tcholliré existe une multitude d'acteurs qui interviennent dans la gestion et l'entretien des sources d'approvisionnement en eau. Pour cette raison les réparations sont effectives pour la plupart à moins d'un mois. En effet la commune pour éviter de connaître des points d'eau hors service pour une longue durée, a pris en main le problème d'entretien des points d'approvisionnement en eau. Ainsi, en ce qui lui concerne, elle a mis en place une équipe de six agents réparateurs qu'elle prend en charge pour assurer le suivi et la maintenance des points d'eau notamment les forages à motricité humaine.

La pluralité des intervenants en matière de d'intervenants dans en matière hydraulique, ne facilite pas aux ménages de cerner les véritables responsables liés à l'entretien des points d'eau.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
		Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMW ATER / CDE	Autres partenaires
Strate de résidence	Urbaine	14,70%	01,50%	04,40%	11,80%	05,90%	00,00%	01,50%
	Rurale	08,90%	02,70%	05,80%	20,40%	08,40%	00,40%	00,40%
	Total	10,20%	02,40%	05,50%	18,40%	07,80%	00,30%	00,70%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Conformément aux résultats de ce tableau, les ménages affirment que les principaux intervenants pour l'entretien demeurent en milieu urbain, la commune pour 14,70%, le comité de gestion pour 11,80%, le chef de village pour 05,90% et de bien d'autres acteurs pour des proportions inférieure à 05%.

En milieu rural, la Commune concerne 08,90% des avis, les élites 05,80%, les COGES 20,40% les chefs de village 08,40% et bien d'autre pour des proportions plus basses.

En effet la commune avec l'appui des partenaires de développement notamment la GIZ a contribué

renforcer les capacités des agents du service de maintenance des ouvrages hydrauliques et en redynamisation des COGES. Suite à cet appui, une forte proportion des ménages affirment que ce sont les COGES qui assurent l'entretien de ces points d'eau. Puisque les comités de gestion s'occupent de la gestion des points d'eau et mènent des plaidoyers pour accéder à divers avantages notamment le remplacement des pièces d'usures. Les chefs de ménages leur attribuent la responsabilité d'en assurer l'entretien des sources d'approvisionnement en eau. Les chefs de villages interviennent également dans la chaîne. Dans la majeure partie des cas, ils alertent aux-ayants droit de la situation des points d'eau dans les villages.

Les ménages ont une nette appréciation des différents acteurs dans l'action d'entretien ont différents rôles. Ainsi, les plus courants sont les COGES, la Commune, CAMATER et la Communauté elle-même.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Urbaine	41,20%	51,50%	00,00%	36,80%	02,90%
	Rurale	24,90%	12,40%	00,00%	65,30%	09,30%
	Total	28,70%	21,50%	00,00%	58,70%	07,80%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Il ressort que, les intervenants dans la gestion et l'entretien et la maintenance des points d'eau en milieu urbain sont des COGES pour une proportion de 41,20%, la commune pour 51,50% et la Communauté pour 36,80%.

En milieu rural le COGES se taille une proportion de 24,90%, la Commune 12,40% et la Communauté 65,30%.

Ainsi dans la chaîne de la maintenance des ouvrages hydrauliques se retrouvent trois acteurs principaux. Au niveau des villages et quartiers, existent les COGES qui gèrent les conditions d'accès à l'eau. La Communauté qui utilisent la principale source d'approvisionnement en eau paye l'accès à l'eau et permet au COGES de gérer une caisse communautaire. En dernier lieu se trouve la commune qui a mis en place une équipe de maintenance qui répond aux différentes sollicitations des membres de COGES. Le système mis en place reste adapté et apporte des solutions efficaces. Cependant, un besoin de redynamisation des COGES serait nécessaire. Bien que sur 191 points d'eau, 185 disposent de COGES. Ainsi, une action dans ce sens serait à inscrire dans le plan d'action à savoir :

Redynamiser les COGES et mettre en place d'autres nouveaux là où ils n'existent pas.

Pour une meilleure appropriation des investissements publics, les communautés bénéficiaires devraient mettre en place leur propre système de gestion permettant une bonne exploitation de l'investissement public. Le fait de mettre en place un système payant pour l'accès à l'eau permet d'assurer la maintenance de ces investissements

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES				
				Jour	Mois	Trimestre	Année	Total
Strate de résidence	Urbaine	60495,4	14,80%	100,00%	00,00%	00,00%	00,00%	100,00%
	Rurale	273415,1	47,40%	65,80%	15,80%	05,30%	13,20%	100,00%
	Total	184971,5	33,80%	80,00%	09,20%	03,10%	07,70%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Cette enquête révèle que l'accès à l'eau au sein de la Commune de Tcholliré reste assez coûteux. Il est de 60 495,40 F CFA pour le fonctionnement du COGES en milieu urbain et de 273 415,10 F CFA en zone rurale. Ces montants seraient exorbitants. En effet, à certains moments de l'année, l'accès à l'eau potable est très coûteux à Tcholliré. Un bidon d'eau potable de 20 litres entre janvier à juin coûte 200 F CFA à Tcholliré alors que le même bidon à la même période coûte 25 F CFA à Garoua. Au vu des coûts et connaissant les difficultés liées à l'accès à l'eau, peu de ménages trouvent que ces montants sont élevés.

Selon les modalités de contributions il se distingue les contributions journalières qui concernent en milieu urbain, 100,00% des ménages et de 65,80% en milieu rural.

En milieu rural, quelques ménages affirment une fréquence de contribution mensuelle trimestrielle et annuelle.

Le milieu rural est essentiellement agricole. Ici, l'accès à l'argent est uniquement réservé à la vente de coton. Ainsi, il serait indiqué de mobiliser les contributions des ménages pour l'accès à l'eau en un seul tenant, lors de la vente du coton.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Les éléments les plus pertinents s'agissant de la caractérisation des points d'eau demeurent la proximité, le temps à mettre pour accéder à la principale source d'approvisionnement en eau et également l'affluence des personnes autour de ces investissements.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d’approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d’approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d’eau	Temps moyen (en minutes) d’attente au point d’eau	Nombre moyen de personnes qu’un ménage à l’habitude de trouver à ce point d’eau	Répartition des ménages selon l’appréciation du service rendu par la principale source publique d’approvisionnement en eau					
						Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	452,8	12,8	21,8	19,2	14,70%	45,60%	35,30%	1,50%	2,90%	100,0%0
	Rurale	773,8	9,8	50,7	19,9	5,80%	31,60%	38,20%	21,30%	3,10%	100,0%0
	Total	699,3	10,5	44,0	19,7	7,80%	34,80%	37,50%	16,70%	3,10%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les distances moyennes à parcourir pour accéder aux sources d’approvisionnement en eau sont de 452,8 à mètres en zone urbaine et de 773,8 mètres en milieu rural. Ces distances traduiraient une assez bonne répartition des ouvrages dans l’espace communal.

Les temps à mettre pour le trajet est de 12,80 minutes en milieu urbain et de 9,80 minutes en zone rurale. Le temps à mettre pour y accéder est moins long. C’est ce qui corrobore l’interprétation faite plus haut.

En revanche, les temps d’attente sont relativement long ils sont de 21,8 minutes en milieu urbain et de 50,7 minutes en milieu rural. Ce temps est relativement long. En plus, une affluence de 19, 2 personnes en milieu urbain et de 19,90 personnes en milieu rural pourraient se trouver à chaque fois autour du point d’eau. C’est ce qui justifierait une insuffisance de point d’eau.

La multiplication en nombre de points d’eau réduirait de beaucoup les temps d’attente autour des points d’eau. De mini adduction d’eau resteraient une solution idoine. Une action importante mérite d’être inscrite dans le plan d’action :

Plaidoyer pour implanter des mini-adductions d’eau

Selon les milieux l'appréciation de la qualité de l'eau par rapport à l'odorat, le goût et la couleur reste variable. Normalement, une eau de bonne qualité et potable devrait être incolore, inodore et sans saveur.

Tableau 3.12 Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
		A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Strate de résidence	Urbaine	29,40%	75,00%	27,90%
	Rurale	54,20%	63,10%	45,80%
	Total	48,50%	65,90%	41,60%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Dans plusieurs cas, les ménages pour une proportion de 29,40% en milieu urbain et de 54,20% en milieu rural déclarent que la source d'approvisionnement en eau a une odeur, 75,00% des ménages urbains et 63,10% des ménages ruraux affirment qu'il a un goût et une couleur. Une proportion de 27,90% des ménages urbains et de 45,80% des ménages ruraux trouvent que cette eau a une odeur. Ces proportions sont importantes pour prendre ce problème au sérieux.

Une recommandation serait faites : il s'agirait d'analyser l'eau de consommation humaine pour relever le niveau de contamination virale de cette ressource, et Former la communauté sur la potabilisation de l'eau

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Les ménages ont coutume de s'adresser à qui de droit afin de poser leurs besoins liés à l'accès à l'eau potable. Généralement, ces besoins sont posés en assemblée générale du village présidée par le Chef de village. Suite à cette cérémonie les responsables vers lesquels ces besoins seront posés sont identifiés.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

		Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Maire (Commune)	Etat (Sectoriel)	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
Strate de résidence	Urbaine	91,70%	16,70%	33,30%	16,70%	50,00%	33,30%	00,00%	00,00%	08,30%
	Rurale	57,10%	20,40%	12,20%	20,40%	36,70%	06,10%	00,00%	00,00%	06,10%
	Total	63,90%	19,70%	16,40%	19,70%	39,30%	11,50%	00,00%	00,00%	06,60%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Ces besoins dans le contexte de Tcholliré sont généralement posés auprès de la Commune, institution gérée par le Maire pour des proportions des ménages de 01,70% en milieu urbain et de 57,10% en milieu rural.

Ils sont également posés auprès des sectoriels, des élites et aussi des COGES. En effet dans le cas où les communautés rencontrent des difficultés, les besoins sont posés à qui de droit. Il reste à reconnaître que dans le Mayo-Rey, la chefferie occupe une place importante elle est saisie à une proportion de 50% en zone urbaine et de 36,70% en milieu rural. C'est seulement dans des rares cas que des investissements publics passent à travers directement par le sectoriel. Dans les différents cas la satisfaction des besoins qui sont posés sont satisfait a de très faibles proportions. Ils sont de 8,30% en milieu urbain et de 6,10% en milieu rural. Dans les différents cas ces différentes institutions ne disposent pas de ressources en réserve pour supporter ces différentes charges.

En effet, selon les cas, les besoins exprimés prennent un temps plus ou moins long pour être satisfait.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

		Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau	
			Moins d'un mois	Total
Strate de résidence	Urbaine	00,20	100,00%	100,00%
	Rurale	00,10	100,00%	100,00%
	Total	00,10	100,00%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Dans les différents cas et selon les lieux de résidence, ce temps est de moins d'un mois. C'est ce qui justifie que ce temps reste relativement très court. C'est ce qui justifie que les intervenants lorsque les moyens sont disponibles prendraient les besoins exprimés au sérieux et agissent rapidement.

Cependant certaines raisons occasionnent l'insatisfaction des bénéficiaires. Pour ce faire un certain nombre de critères ont été pris en compte.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lent de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	11,10%	06,70%	51,10%	04,40%	00,00%	02,20%	06,70%
	Rurale	21,10%	28,30%	46,70%	06,70%	12,80%	03,30%	07,80%
	Total	19,10%	24,00%	47,60%	06,20%	10,20%	03,10%	07,60%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les raisons les plus évidentes liées à produire un sentiment d'insatisfaction chez les bénéficiaires des investissements publics en matière de l'accès à l'eau potable reste moins liées à l'éloignement des points d'eau cas concerne 11,10% des ménages urbains contre 21,10% des ménages ruraux.

La mauvaise qualité de l'eau qui concernerait 6,70% des ménages urbains et 28,30% des ménages ruraux. Par ailleurs, l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau. L'insuffisance des points d'eau toucherait 51,10% des ménages du milieu urbain et de 46,70% des ménages du milieu rural. Cette dernière cause d'insatisfaction provoque une affluence considérable des utilisateurs autour du point d'eau augmentant fortement le temps d'attente pour accéder à l'eau. C'est ce qui conduirait à retenir une action pertinente à savoir : **plaidoyer pour augmenter le nombre de point d'eau.**

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Suite à cette enquête, au vu des différents cas qui ont été évoqués s'agissant de l'accès à l'eau potable, des actions à mettre en œuvre par la communauté elle-même serait possible. Ainsi, ces actions seraient inscrites dans un plan d'action que la communauté s'engagerait à mettre en exécution.

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :											
		Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau						Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
		Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation/mise en place du COGES	Quelles sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s' engager en vue de l' amélioration de L... :	Encouragement à l' intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d' eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l' artisan réparateur chargé de la maintenance du point d' eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité impactant la qualité de l' eau		
Strate de résidence	Urbaine	45,20%	05,50%	24,70%	20,50%	24,70%	26,00%	17,80%	16,40%	23,30%	13,70%	00,00%	
	Rurale	60,80%	40,10%	29,70%	10,80%	25,00%	10,80%	6,00%	18,10%	22,00%	12,50%	00,40%	
	Total	57,00%	31,80%	28,50%	13,10%	24,90%	14,40%	8,90%	17,70%	22,30%	12,80%	00,30%	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les déclarations des chefs de ménages restent d'avis à s'engager à :

- Mobiliser leur contribution pour participer au financement de la construction d'un point d'eau supplémentaire. D'autant que la majorité des partenaires qui souhaitent financer la réalisation d'un ouvrage hydraulique exigent une contrepartie locale. 45,20% des ménages urbains et 60,80% des ménages ruraux sont favorables à cette démarche.
- De même, une proportion conséquente en milieu rurale affirme concéder un site pour l'implantation du point d'eau. Cette proportion est peu importante en milieu urbain car là une portion de terre coûte cher et

que les terrains sur place restent la propriété des privés.

- Plusieurs des ménages s'engagent à mener un plaidoyer auprès des ONG et des donateurs pour augmenter le nombre de points d'eau
- Plusieurs ménages trouvent qu'il est nécessaire de redynamiser les comités de gestion
- Mettre en place un système de contribution pour accéder à l'eau
- intégrer les femmes dans les comités de gestion
- Suivre la production des PV à chaque rencontre
- Faciliter le déplacement des artisans réparateurs
- Participer à la campagne de potabilisation de l'eau
- Sensibiliser sur la dénonciation des actes d'insalubrité

Toutes ces actions qui ont été soumis aux ménages et dont les réponses favorables concernent une proportion importante de ces acteurs sont presque les mêmes que celles identifiées tout au long de cette analyse. Il reste à les intégrer en entier dans le plan d'action qui sera mis en œuvre par les citoyens eux-mêmes.

III.3 Services de santé

La commune de Tcholliré dispose d'un Hôpital de district qui couvre la commune de Touboro et de Madingring et de CSI qui prodiguent des soins de santé. Ainsi cette enquête met un accent particulier sur l'utilisation la fonctionnalité des formations sanitaires dans la commune, la caractérisation du petit matériel utilisé, du financement des soins, de l'appréciation du service rendu et enfin des actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

La Commune de Tcholliré pour des besoins de santé est couverte essentiellement par des formations sanitaires publiques.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge	
		Publique	Total
Strate de résidence	Urbaine	100,00%	100,00%
	Rurale	100,00%	100,00%
	Total	100,00%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Ainsi pour des besoins de soins, ces ménages recourent à 100% à aux formations sanitaires publiques. Ce choix se justifierait par la qualité de soin, la performance du personnel, le plateau technique et la proximité.

Dans cette diversité de FOSA du domaine public, il existe des critères qui conduisent à procéder au choix des FOSA selon qu'elles se différencient en Hôpital de district ou Centre de santé Intégré (CSI)

Tableau 3.18 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?		
		CS/CSI	Hôpital de district	Total
Strate de résidence	Urbaine	39,7	60,3	100,0
	Rurale	93,5	6,5	100,0
	Total	80,7	19,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En milieu Urbain, 39,70% des ménages déclarent fréquenter les CSI et 60,30% se fidélisent à l'hôpital de district. En effet, le fort taux de fréquentation de l'hôpital de district se justifierait par la présence d'un personnel de soin constitué de 03 médecins compétents, d'un plateau technique assez fourni.

En zone rurale 93,50% des ménages fréquente les CSI à cause de la proximité. Cependant seuls des cas graves justifieraient une fréquentation de 6,50% au niveau de l'hôpital de district.

La fréquentation des différentes formations sanitaires publiques relève pour une grande part à la distance et

du temps à mettre pour s'y rendre.

Tableau 3.19 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Urbaine	54,80%	45,20%	100,00%	1575,40	28,70
	Rurale	66,40%	33,60%	100,00%	7027,10	118,60
	Total	63,60%	36,40%	100,00%	5722,30	97,10

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Pour 63,60% des ménages, la FOSA publique fréquentée pour les soins de santé se trouve pour une grande part à leur proximité. Elles sont situées à près de 1575 mètres pour les ménages urbains et de 7027 pour les ménages ruraux. Le temps à mettre pour y parvenir est de moins de 30 minutes en zone urbaine et de près d'une heure et trente minutes en milieu rural. En effet ces distances en milieu rural sont nettement au-dessus des normes sectorielles qui se justifieraient par l'étendue de la commune contenant des parcs nationaux (une partie de Bouba-Ndjidda et la Bénoué) et de 8 Zones d'Intérêts Cynégétiques (ZIC).

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

La fonctionnalité des formations sanitaires se caractérise par une disponibilité des matériels médicaux de base. Il s'agit notamment des instruments et des matériels essentiels dont les plus importants sont les ciseaux, les seringues le coton...

Tableau 3.20 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
		Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	98,60%	93,20%	97,30%	95,90%	93,20%	80,80%	75,30%	79,50%	79,50%	00,00%
	Rurale	99,60%	97,80%	99,10%	95,30%	88,40%	71,10%	45,70%	51,70%	76,70%	00,40%
	Total	99,30%	96,70%	98,70%	95,40%	89,50%	73,40%	52,80%	58,40%	77,40%	00,30%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les principales formations sanitaires sont dotées de petits matériels aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Seulement 45,70% des ménages en milieu rural déclarent la disponibilité du tensiomètre, ce faible taux se traduirait par la non maîtrise de la caractérisation par ceux-ci.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Le coût de soins conditionne étroitement le taux de fréquentation des formations sanitaires.

Tableau 3.21. Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	615,1	08,20%	06,80%	32,90%	64,40%	02,70%	100,00%
	Rurale	480,0	41,80%	10,30%	22,00%	65,10%	12,90%	100,00%
	Total	512,3	33,80%	09,50%	24,60%	64,90%	10,50%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les coûts moyens de soins des FOSA à Tcholliré sont de 615,10 FCFA en zone urbaine et 480 FCFA en zone rurale. En zone urbaine 8,20% des ménages déclarent que ce montant est élevé contre 41,80% en zone rurale. Ces coûts élevés se justifieraient par l'exigence d'autres frais non autorisés ; respectivement 6,80% des ménages urbains et 10,30% des ménages ruraux le déclarent. 64,90% des ménages déclarent que l'accueil de manière globale est passable dans les FOSA de la commune. Plus d'un ménage sur dix le trouve mauvais. Une action de sensibilisation au profit des personnels de la commune permettrait d'améliorer l'accueil et la transparence sur les frais à payer pour les soins.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Pour apprécier les services rendus par les formations sanitaires, les questions ont été orientées vers la disponibilité des médicaments au sein des FOSA et de la proportion de ceux qui résolvent leurs problèmes de santé au sein des FOSA.

Tableau 3. 22 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence	Urbaine	39,70%	50,70%
	Rurale	37,10%	55,20%
	Total	37,70%	54,10%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus indique qu'un ménage sur trois déclare que les médicaments réservés au traitement des maladies courantes sont souvent disponibles dans les FOSA.

Les Communautés recourent fréquemment aux soins offerts par les guérisseurs traditionnels et également s'approvisionnent en médicaments dans la rue. Pour cette raison, il serait recommandable de :

Conscientiser la communauté locale pour le recours au FOSA pour les problèmes de santé.

En revanche, il serait éloquent de s'intéresser aux raisons évidentes qui sont à la cause du non satisfaction des ménages. Ainsi le questionnaire a été orienté vers l'éloignement des FOSA, la qualité des services l'absentéisme du personnel...

Tableau 3.23 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnaie d'échange des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Strate de résidence	Urbaine	00,00	100,0	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00
	Rurale	81,10	21,60	2,70	16,20	00,00	32,40	51,40	54,10	05,40	00,00
	Total	78,90	23,70	2,60	15,80	00,00	31,60	50,00	52,60	05,30	00,00

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En milieu urbain, la principale raison de non satisfaction évoquée par les ménages est la mauvaise qualité des services offerts par les formations sanitaires. C'est le sentiment de la quasi-totalité des ménages non satisfaits en milieu urbain. En milieu rural par contre, les principales raisons de non satisfaction sont plutôt l'éloignement des formations sanitaires qui se trouvent en moyenne à 7km des ménages, insuffisance et mauvaise qualité des équipements relevées par plus de 50% des ménages concernés. Les autres raisons

d'insatisfactions évoquées sont notamment l'insuffisance des médicaments et la mauvaise qualification des personnels en service dans les formations sanitaires.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Au regard des différentes contraintes qui se posent aux FOSA publiques au sein de la Commune, de Tcholliré certaines actions méritent d'être engagées afin d'améliorer les services de santé.

Tableau 3.24. Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												Autres à préciser
		Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		
Strate de résidence	Urbain	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q... :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q... :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
	Rurale													
	Total													

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les ménages sont prêts à s'engager en faveurs des actions visant à réhabiliter ou à étendre les formations existantes ou améliorer la gestion de ces formations sanitaires. En milieu urbain, les ménages préfèrent d'avantage s'engager dans l'amélioration de la gestion des FOS. Un peu un ménage sur deux, en milieu urbain soit 57,50% sont prêts à s'impliquer dans la gestion de l'approvisionnement en médicaments et la dotation en équipement. Les autres actions prioritaires pour lesquelles les ménages peuvent s'engager visent l'amélioration des FOSA respectivement La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière, le Plaidoyer pour l'affectation du personnel. En milieu rural, la priorité est orientée vers les actions de plaidoyer pour l'extension et la réhabilitation des équipements des formations sanitaires.

Les différentes FOSA auraient montré assez de défaillance en ce qui concerne les équipements de santé. Le point de vue des ménages l'a bien confirmé plus haut. L'offre en service de santé serait meilleure si les FOSA disposent d'assez de matériels et d'équipement de santé. Si ailleurs ce matériel est indisponible là où il existe il est vétuste. Pour améliorer la qualité de l'offre de service de soins de santé, les citoyens de cette commune devraient s'engager à réaliser un certain nombre d'actions. Ainsi, les actions dans lesquelles ils seraient prêt à s'engager demeurent :

- **Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires**
- **Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires**

Les FOSA dès leur création reçoivent quelques dotations en matériel, c'est ce qui les permet d'assurer leur fonctionnement. Le système sanitaire actuellement est basé sur des objectifs de résultats assignés par le MINSANTE. Il dispose d'un fonds de santé qu'il gère à travers l'approvisionnement et l'écoulement de médicaments. Le fonctionnement d'un FOSA dépend énormément du Chef de centre de santé d'une part et du dynamisme du comité de santé. Au vu des difficultés que rencontre les FOSA de cette commune, les ménages se sont prononcés favorablement pour la conduite des actions citoyennes relatives à :

- **Un plaidoyer pour l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements**
- **La sensibilisation du personnel soignant L'accueil et la prise en charge des patients**
- **Assurer un suivi de la maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière**
- **Mener Plaidoyer pour l'affectation du personnel**
- **Mettre sur pied une équipe chargée de contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical**
- **Plaidoyer pour la subvention de la COSA**

Les analyses plus haut ont fait état du coût de santé qui pour certaines catégories de ménages restent élevés. En effet, la population locale est à près de 80% agricole. Dans cette activité près de 70% des agriculteurs n'arrivent pas à produire de ce dont ils ont besoin pour l'année. Ils sont obligés soit de contracter des dettes ou de procéder à la coupe illégale du bois et le vendre pour survivre. Si en plus de la contrainte d'existence se pose un problème de santé, le moindre coût à dégager en surplus pour résoudre les problèmes de santé, serait difficilement supporté. Pour réduire le coût de santé, les ménages sont favorables pour un engagement à mener des actions :

- **Le Développement de partenariats publics-privés**
- **Négociation des jumelages et intercommunalités**

III.4 Services de l'éducation

La commune de Tcholliré est dotée de plusieurs établissements d'enseignement maternels, primaires secondaires et de formation professionnelle. Ces établissements se définissent comme relevant du public ou du privé. L'enquête ScoreCard portant sur les services de l'éducation, a permis d'enregistrer

Ainsi, les questions relatives à cette enquête ont porté sur la fréquentation scolaire dans la commune, l'accessibilité de l'école publique dans la commune, la caractérisation de l'environnement scolaire, le cout de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école, l'appréciation du service de l'éducation par cycle, et enfin l'action envisages en vue de l'amélioration du service de l'éducation.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

La fréquentation scolaire permet de voir une lisibilité de la préférence des ménages par rapport à l'ordre d'enseignement à savoir public, privé laïc et privé confessionnel. Ceci concerne tous les cycles d'enseignement.

Tableau 3.25 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement							
		Maternel				Primaire			
		Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente			
		Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	71,43 %	14,29%	14,29%	100,00 %	95,83 %	02,08%	02,08%	100,00 %
	Rurale	87,50 %	00,00%	12,50%	100,00 %	100,00 %	00,00%	00,00%	100,00 %
	Total	80,00 %	6,67%	13,33%	100,00 %	99,31 %	00,35%	00,35%	100,00 %

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les taux de fréquentation au niveau de la maternelle en ce qui concerne les établissements publics sont des plus élevés 71,43% en milieu urbain et de 87,50% en milieu rural. S'agissant de ceux des établissements privés aussi bien laïc que confessionnels sont minimales. En effet, dans un premier temps, compte tenu de la demande, les établissements publics représentent à ce niveau 98% des établissements existant au niveau de la maternelle. Il existe très peu d'établissements privés du niveau de la maternelle. Les taux de fréquentation tels que l'indique les chiffres dans le tableau ci-dessous le confirment. L'analyse devra considérer près de 99,80% des établissements publics qui existent au sein de cette Commune. Il existe uniquement 02 établissements privés sur 77 que compte cette Commune. Forcément les taux de fréquentation des établissements publics restent élevés. Ainsi que ce soit au niveau de la maternelle et du primaire, les inscriptions sont de pros de 80% et de 99% dans le public.

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement							
		Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Total			
		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			
		Public	Total	Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	96,55%	01,72%	01,72%	100,00%
	Rurale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	99,70%	00,00%	00,30%	100,00%
	Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	98,88%	00,45%	00,67%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Au niveau secondaire presque tous les établissements existants relèvent du public. Les taux de fréquentation sont de 100% s'agissant du premier cycle et du 98,88% au second cycle. La commune ne connaît pas une explosion de création d'établissement privée à cause d'une part de l'engouement que les populations locales ont pour l'enseignement scolaire et d'une faible démarcation économique de cette zone. Bien que le contexte ne s'y prête pas, existence de peu d'établissement privé, il existe des chefs de ménages qui portent leur préférence à l'établissement privés.

Tableau 3.27. Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence		Raisons de préférence du privé au public		
		Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Strate de résidence	Urbaine	25,00%	50,00%	100,00%
	Rurale	00,00%	00,00%	100,00%
	Total	20,00%	40,00%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En milieu urbain, les chefs de ménages ont pris conscience de l'apport de l'éducation et recherche constamment des meilleures offres en enseignement. La qualité de l'enseignement reste une raison valable pour cibler ces établissements. 100% des ménages l'approuve totalement. En effet, on sait que les établissements publics ne souffrent pas tellement de l'obligation des résultats. Les enseignants peuvent s'absenter, la pression n'existe nulle part pour obliger les enseignants du public à fournir un enseignement de qualité.

Dans le cadre de l'offre en enseignement concernant les établissements publics, l'existence d'un établissement demeure un avantage pour les ménages.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public

dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		Existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
		Strate de résidence			Oui	Non	Total
		Urbaine	Rurale	Total			
cycle	Maternel	23,29%	24,14%	23,93%	87,67%	12,33%	100,00%
	Primaire	39,73%	47,84%	45,90%	82,86%	17,14%	100,00%
	Secondaire	17,81%	19,40%	19,02%	58,62%	41,38%	100,00%
	Formation professionnelle	17,81%	3,88%	7,21%	59,09%	40,91%	100,00%
	Total	24,66%	23,81%	24,02%	77,47%	22,53%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les proportions des ménages qui soutiennent qu'il existe un établissement dans le village sont de

- En milieu urbain de 23,29% à la maternelle, de 39,73% au primaire, de 17,81% au secondaire et de 17,81% pour la formation professionnelle.
- En milieu rural de 24,14% à la maternelle, de 47,84% au primaire, de 19,40% au secondaire et de 3,88% pour la formation professionnelle.

S'agissant de la proximité, 87,67% de la maternelle, de 82,86% du primaire de 58,62% du secondaire et de 40,91 pour la formation professionnelle.

En effet, la carte scolaire s'agissant des différents niveaux d'enseignement est partout respecté exception faite des établissements secondaire du niveau premier cycle. La carte avait prévue s'agissant de ces établissements publics 15 mais sur le terrain se retrouvent 11 établissements de ce type. En revanches la majorité des ménages seraient au moins établis à proximité d'un établissement public. Il reste toutefois à reconnaître que 10 villages ne seraient pas couverts par la carte scolaire.

Il serait fort intéressant d'appuyer cette initiative citoyenne en inscrivant une des actions entreprise déjà par elle dans le plan d'action : **Plaidoyer pour la création et la construction de nouveaux établissements scolaires**

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

L'accessibilité à l'établissement est un des critères qui influence fortement les taux de fréquentation d'un établissement scolaire. Ainsi les distances moyennes et le temps moyen mis pour accéder à l'établissement public restent révélateurs.

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pied pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
cy	Maternel	41,231	00,89	12,07	00,26	19,05	00,41
cl	Primaire	603,63	11,55	546,71	09,73	560,33	10,17

e	Secondaire	891,14	86,23	1235,99	13,32	1153,45	30,77
	Formation professionnelle	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00
	Total	384	24,67	448,69	5,83	433,21	10,34

Source : Enquête CCAP2, commune Tcholliré 2022

En zone urbaine, les ménages ne sont pas éloignés des établissements scolaires fréquentés. Partout cette distance est 41,23 à la maternelle, de 603,63 au primaire, de 891,14 au secondaire. ce sont partout des distances peu importantes. Les temps moyens mis pour le parcours est également faible. C'est ce qui traduit une bonne répartition dans l'espace des établissements scolaires. Ici, ce résultat est surtout redevable à une démultiplication des écoles de parents au niveau de la maternelle et au niveau primaire. On compte 13 établissements à la maternelle qui représente 46% des établissements scolaires de ce niveau. L'enjeu ici reste d'ériger ces écoles de parents en établissements publics. Sans cette démarche, ces établissements ne bénéficieront pas du tout d'un investissement public quelconque. **L'urgence reste de développer un plaidoyer pour ériger les établissements scolaires des parents en écoles publiques.**

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

L'analyse de l'environnement scolaire pourrait en effet apporter assez de détails par rapport à la fonctionnalité des écoles. Il serait posé un regard sur la disponibilité en infrastructures et matériel éducatif. Ainsi il serait également possible de mieux apprécier la qualité de l'offre de l'éducation dans cette Commune.

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Total			
		a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
cycle	Maternel	06,85%	06,85%	06,85%	01,37%	01,29%	01,29%	02,16%	00,00%	02,62%	02,62%	03,28%	00,33% ²
	Primaire	35,62%	35,62%	32,88%	02,74%	29,74%	15,09%	11,64%	09,05%	31,15%	20,00%	16,72%	07,54%
	Secondaire	36,99%	39,73%	42,47%	00,00%	08,62%	14,66%	09,48%	00,00%	15,41%	20,66%	17,38%	00,00%
	Formation professionnelle	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%
	Total	19,86%	20,55%	20,55%	01,03%	09,91%	07,76%	05,82%	2,26%	12,30%	10,82%	09,34%	01,97%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En zone urbaine et en milieu rural, au niveau de la maternelle, du primaire et du secondaire, il existe peu d'établissements qui ont un cycle complet.

Les proportions des ménages sont de 06,85% pour la maternelle, de 35,62% pour le primaire et de 36,99% pour le secondaire.

Il existe très peu d'établissements scolaires qui ont une salle de classe par niveau. Dans la plupart de cas on retrouve deux niveaux d'étude dans une même salle de classe. Les proportions des ménages sont de 06,85% pour la maternelle, de 35,62% pour le primaire et de 36,73% pour le secondaire.

Les établissements scolaires dans cette commune ne sont pas suffisamment dotés en tables-bancs. Si les proportions d'établissements disposant de places assises au niveau de la zone urbaine frisent les proportions de 32,88% au niveau du primaire et de 42,47% au niveau du secondaire, en milieu rural, ces chiffres sont nettement plus bas. Les conditions d'apprentissage ne sont pas réunies pour un bon épanouissement des élèves. On a comme impression que les moyens à mettre en œuvre par l'Etat pour créer et faire fonctionner des établissements scolaires publics de qualité seraient dispersés compte tenu de l'étendue de cette Commune.

Les manuels scolaires (livres) ne sont pratiquement pas distribués. La ville de Tcholliré ne dispose pas de librairie pour permettre à la population scolaire de s'approvisionner. Certains finissent leur cursus scolaire sans jamais toucher un manuel scolaire.

Au regard ces constats sus-évoqués, il serait souhaitable que les communautés locales se mobilisent pour mener les actions qui suivent :

- **Plaidoyer pour négocier un cycle complet pour tous les établissements scolaires de l'espace communal**
- **Plaidoyer pour la construction des salles de classe au moins une salle de classe par niveau**
- **Plaidoyer pour une dotation en tables-bancs**
- **Plaidoyer pour une distribution des manuels scolaires**

La pertinence par rapport aux conditions d'apprentissage tient compte des effectifs et également de la fréquence de la présence de l'enseignant. Là où les effectifs sont pléthoriques, les conditions de succès ne suivent pas. La conséquence est la même là où une fréquence inférieure liée à la présence de l'enseignant au poste le succès ne suivra certainement pas.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
			Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
cycle	Maternel	31,30	100,00%	00,00%	00,00%	100,00%
	Primaire	62,24	50,81%	42,74%	6,45%	100,00%
	Secondaire	60,95	41,98%	44,44%	13,58%	100,00%
	Formation professionnelle	.	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%
	Total	60,32	49,77%	41,40%	8,84%	100,00 %

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Dans les différents cycles disponibles, les effectifs moyens par salle tournent autour du nombre prévu par les normes sectorielles. Une moyenne de 60 élèves par salle de classe. La maternelle détient la particularité d'une fréquence de 100% ce qui reste très louable dans un environnement scolaire public. Dans l'ensemble, les enseignants sont moyennement réguliers à leur poste.

Dans le fonctionnement des établissements scolaires, l'interaction parents/enseignants a été à l'origine de la mise sur pied des APEE des associations de parents d'élèves qui contribuent énormément dans les activités scolaires. Dans la plupart des cas, ces associations fonctionnent moyennement. Plusieurs causes sont à l'origine des dysfonctionnements de ces organisations.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle disponible		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	100,00%	100,00%	00,00%	00,00%	00,00%
	Primaire	73,91%	47,83%	47,83%	00,00%	08,70%
	Secondaire	48,00%	44,00%	52,00%	00,00%	28,00%
	Total	62,00%	48,00%	48,00%	00,00%	18,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Ces associations tiennent régulièrement des rencontres. Dans ce cas les parents d'élèves sont conviés à ces assemblées. Généralement des billets d'invitations sont édités et transmis aux parents mentionnant l'ordre du jour.

Ces rencontres qui sont programmés pour une fourchette de temps précis ne démarrent jamais au temps indiqué. C'est ce qu'affirmeraient 100% des ménages de la maternelle, 73,91% des ménages pour le secondaire et de 48% pour les ménages par rapport au secondaire.

Lors de la tenue de ces rencontres, un timing de la rencontre est proposé. Cependant, les débats et les échanges sont tels que le temps imparti à cette rencontre se trouve largement dépassé. Les parents qui ont des occupations journalières voient leur programme détourné. Ainsi, le plus souvent ils se refusent à la longue à prendre part à ces rencontres, fragilisant le fonctionnement des APEE. Dans le contexte de Tcholliré, cette contrainte est pour une grande part responsable au désistement des parents.

Au vue de ce constat, il serait préférable de mener une actions visant à conscientiser les responsables du bureau des APEE afin qu'ils prennent en considération les faits dénoncé ici. **Conscientiser les membres du bureau de l'APEE pour une meilleure organisation des Assemblées Générales.**

III.4.4 coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Dans l'enseignement public, l'éducation scolaire génère des coûts que les parents sont amenés à supporter. Il s'agit des frais d'inscription et des frais exigibles d'APEE. Ces montants varient d'un établissement à un autre et surtout tient compte du budget que l'APEE s'est établi.

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par du appréciation du montant payé		Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais	Elevé	Raisnable	
cycle	Maternel	6880	3600	1050	60,00%	40,00%	00,33%
	Primaire	782,26	2768,55	125,81	35,48%	64,52%	01,64%
	Secondaire	9109,88	9859,26	2061,11	61,73%	38,27%	00,98%
	Formation professionnelle	.	.	.	0	0	0
	Total	4203,26	5478,60	897,91	46,51%	53,49%	00,74%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Ici, les montant des inscriptions sont en moyenne de l'ordre de 6880 F CFA à la maternelle de 782,26 au niveau du primaire et de 0109,88 F CFA au niveau du secondaires. Les frais d'APEE sont variables en suivant pratiquement la même incidence. Il est de 3600 pour la maternelle, de 2768,55 pour le niveau primaire et de 9859,26 pour le secondaire. 60% des ménages le trouve élevé au niveau de la maternelle, 35,48% au niveau du primaire et de 61,73% au secondaire.

ceux qui ont payé des frais autre que ceux qui sont exigibles sont globalement à moi s de 1%.

Pour les frais d'APEE, un établissement scolaire gère une multitude d'infrastructures générant des coûts par rapport à leur entretien et à leur restauration. Généralement ces coûts d'APEE contribuent à soutenir l'entretien des infrastructures éducatives et appui un peu l'enseignement par la prise en charge de certains enseignants appelés vacataires.

Ainsi, il serait fort recommandable de conscientiser les parents pour s'acquitter au plus vite des frais exigibles d'APEE.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MIN EFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
cycl e	Maternel	2,30%	0,33%	0,66%	0,33%	0,33%	00,00%
	Primaire	30,49%	15,41%	3,28%	13,77%	3,93%	0,33%
	Secondaire	21,97%	9,18%	1,31%	6,89%	2,95%	00,00%
	Formation professionnelle	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00 %	00,00%
	Total	13,69 %	6,23%	1,31%	5,25%	1,80 %	0,08%

Source : Enquête CCAP2, commune 202

Dans le contexte de Tcholliré, la réfection des ouvrages endommagés incombe selon l'échantillon des

ménages enquêtés, pour une grande proportion l'APEE globalement à 13,69% et de 6,23% pour la commune. Cette activité incombe très faiblement le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP 5,25%. Ces affirmations résultent s'une insuffisance d'information de la part des engagements de la Commune vis-à-vis de l'éducation et également des sectoriels concernés. Il est certainement clair que les budgets engagés dans des projets de réhabilitation des infrastructures scolaires sont nettement très important que les membres de la communauté locale ignorent.

Dans une telle circonstance, il est fort recommandable d'initier une action de sensibilisation et d'information en rapport avec les différents financements destinés à la restauration et à la réalisation des infrastructures éducatives.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

L'éducation offre certainement un minimum de service qui permet à la population studieuse localement d'acquérir une bonne éducation. Cependant, les ménages qui auraient inscrits leurs enfants dans ces établissements scolaires, trouveraient plusieurs raisons qui génèrent en eux une insatisfaction.

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle disponible		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	00,00 %	100,00 %	100,00 %	00,00 %	00,00 %	00,00 %	00,00%	00,00 %	00,00 %	00,00 %	00,00 %
	Primaire	20,00 %	90,00 %	80,00 %	10,00 %	03,33 %	03,33 %	43,33%3	46,67 %	23,33 %	00,00 %	00,00 %
	Secondaire	54,55 %	36,36 %	72,73 %	18,18 %	00,00 %	00,00 %	27,27%	04,55 %	04,55 %	22,73 %	04,55 %
	Total	33,96 %	67,92 %	77,36 %	13,21 %	1,89 %	01,89 %	35,85%	28,30 %	15,09 %	09,43 %	01,87 %

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'éloignement qui est un critère essentiel d'évaluation de la non satisfaction des ménages est de 00% à la maternelle, de 20% pour le primaire et de 54,55% pour le primaire. Certes ici, certains ménages éloignés souffrent énormément de l'éloignement. Il existe des cas où les élèves venant du milieu rural s'inscrivent dans le centre urbain. Ils louent une maison et se familiarise à un autre rythme de vie augmentant les charges pour les parents.

L'insuffisance de salles de classe est une cause de non satisfaction des ménages. Il a été évoqué plus haut

plusieurs établissements qui ne disposent pas de salle de classe par niveau d'enseignement. Ce cas concerne surtout les niveaux primaire et maternel. Ici, deux niveaux qui se suivent partagent la même classe. Forcément un besoin en construction de salles de classe se pose.

Certaines insatisfactions concernent la qualité de l'enseignement. Pour beaucoup il est en inadéquation avec les objectifs de l'enseignement actuel. Il serait souhaitable d'impliquer les inspections pédagogiques afin de contribuer à restaurer la qualité de l'enseignement dans cette Commune

Il se compte énormément d'établissements à cycle incomplet. Ce cas concerne tous les cycles d'enseignement. Un effort devrait être fait pour compléter les différents niveaux dans les établissements maternels et primaires et au secondaire, ériger les CES en Lycée et les CETIC en Lycées techniques.

Les manuels scolaires ne sont pas courants. Plusieurs établissements scolaires n'ont pas accès. Hors l'accès au manuel favorise une nette amélioration de la qualité de l'enseignement.

Au vue de ce qui précède, il est possible de suggérer la mise en œuvre des actions suivantes :

- **Plaidoyer pour la construction de nouvelles salles de classe**
- **Plaidoyer pour équiper les établissements scolaires en matériels éducatifs**
- **Plaidoyer pour améliorer la qualité de l'enseignement**
- **Plaidoyer pour distribuer le matériel didactique**

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

L'analyse des différents cas laisse relever plus sieurs cas ayant générer un sentiment d'insatisfaction de la part des chefs de ménages. Il revient cependant de se poser la question de savoir : comment les citoyens de cette commune pourront s'engager afin d'améliorer les services liés à l'éducation.

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
		Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'éducation
cycle	Maternel	00,33%	00,00%	01,64%	00,33%	1,97%	1,31%	00,00%
	Primaire	09,51%	11,48%	22,62%	14,75%	13,44%	19,67%	00,00%
	Secondaire	07,54%	7,87%	11,80%	09,51%	09,84%	14,10%	00,00%
	Formation professionnelle	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%
	Total	04,34%	4,84%	09,02%	06,15%	06,31%	08,77%	00,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les ménages n'expriment pas d'engouement pour s'engager autour des actinons qui visent à améliorer le

service lié à l'éducation. Les proportions qui souhaitent attribuer des primes aux écoles sont peu importantes. Partout leur engagement pour la sensibilisation des enseignants, pour un suivi rapproché des relations parents/enseignants, pour la formation des enseignants et du plaidoyer pour l'affectation du personnel sont globalement partout en dessous de 10%.

La crainte des chefs de ménages réside dans les coûts supplémentaires. Ils redoutent que le moindre engagement pousse à les solliciter pour une contribution financière supplémentaire.

Les ménages au niveau communautaire devraient initier des actions en vue d'améliorer l'offre de service liée à l'éducation. Ces actions devraient être initiées au sein de l'environnement proche des milieux éducatifs.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation
Proportion (%) des ménages selon

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
		Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indécents	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)
Cycle disponible											
cycle	Maternel	01,967 %	00,33 %	00,00 %	00,98 %	00,33 %	01,31%	00,98 %	00,00 %	00,66 %	00,00 %
	Primaire	21,64%	03,61 %	10,16 %	12,46 %	03,61 %	11,80%	08,20 %	05,90 %	09,84 %	00,00 %
	Secondaire	14,43%	04,26 %	06,56 %	09,84 %	03,61 %	09,18%	04,92 %	04,26 %	06,23 %	00,00 %
	Formation professionnelle	00,00%	00,00 %	00,00 %	00,00 %	00,00 %	00,00%	00,00 %	00,00 %	00,00 %	00,00 %
	Total	09,51%	02,05 %	4,18%	5,82%	01,89 %	05,57%	03,52 %	02,54 %	04,18 %	00,00 %

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les réactions des chefs de ménages sont peu motivantes s'agissant de leur engagement pour initier des actions au niveau communautaire en vue d'améliorer l'offre de service liée à l'éducation. Les engagements les plus fortes sont recueillis au niveau du primaire où les proportions par rapport à la participation aux activités de l'école sont les plus importantes.

Tout compte fait, un certain nombre d'actions citoyennes mérite d'être reporté dans le plan d'action. Il s'agit :

Des actions visant l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :

- Primer d'excellence aux écoles
- Sensibiliser des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle
- Suivi rapproché des relations parents/enseignants
- Restaurer de l'autorité des enseignants
- Former des enseignants
- Engager le plaidoyer pour l'affection du personnel

Engagement au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers

- Participer aux activités de l'école
- Primer aux bons enseignants
- Dénoncer des enseignants indéliques
- Renforcer des relations parents-enseignants
- Suivre les acquittements des cotisations
- Elire les femmes aux postes clés au sein du bureau de l'APEE
- Diffuser des comptes-rendus de la gestion de l'APEE
- Diffuser des bonnes pratiques

III.5 Fourniture des services communaux

La Commune de Tcholliré offre à sa population d'innombrables services. Ceux-ci se diversifient et varient en fonction des demandes en termes de besoins qui lui sont permanemment adressés et pour lesquels cette institution mobilise des moyens parfois colossaux afin de les mettre en œuvre. Cependant, dans la réalité, les populations parfois tirent effectivement satisfaction de ceux-ci. Et, dans certains cas, il s'en dégage une insatisfaction auquel les analyses qui sont faites tout au long de ce document essayeront d'en trouver la cause et en formuler des recommandations sous formes d'actions que les communautés elles-mêmes devront mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité des services communaux.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

La commune offre une multitude de services. Ceux-ci se caractérisent par une certaine célérité ou une certaine lenteur pour obtenir le service. Le facteur temps reste ici un critère d'appréciation par excellence de la qualité de services offerts.

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		Temps mis pour obtenir le service communal							
		Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
		En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
service	Acte de naissance	22,20	00,00	00,00	00,00	25,933	40,74	11,11	100,0
	Légalisation des documents officiels	00,00	33,33	66,67	00,00	00,00	00,00	00,00	100,0
	Aménagement des voiries	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	100	100,0
	Hygiène et salubrité	00,00	00,00	00,00	00,00	100	00,00	00,00	100,0
	Authentification des documents	00,00	00,00	00,00	100	00,00	00,00	00,00	100,0
	Autres	100,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Dans les normes, le délai légal pour la production d'un acte de naissance est de 90 jours. Délai qui prend en compte toutes les préoccupations administratives, transmission depuis le FOSA qui aura assuré le suivi de la naissance de la déclaration de naissance. Les cas qui dénoncent l'établissement des actes de naissances en plus de 25 semaines cacheraient une incompréhension. Ce cas concerne la majorité des parents certains pensent que dès qu'ils ont effectué la déclaration et présenté les témoins, l'agent d'état civil devrait lui remettre entre ses mains un matin l'acte de naissance qu'il attend. Hors, il faudra suivre les différentes étapes de l'élaboration de cette pièce et venir le jour indiqué pour décharger l'acte de naissance.

Les différents secrétariats d'état civil abondent des actes de naissance que les parents ne viennent pas retirer. Ici il est pertinent de formuler une action : **conscientiser les membres de la communauté locale pour effectuer des retraits des actes de naissances qui pullulent à la Commune**

La légalisation d'un document dure en moyenne 33 minutes à 66 heures. Ce temps est relativement court et apporterait certainement satisfaction aux bénéficiaires. Selon les cas le temps s'étire à 66 heures à causes des préalables vérifications avant l'authentification et de la disponibilité du magistrat municipal. L'authentification d'un document demande une démarche assez longue. Ces derniers temps, il existe suffisamment de faux, pour authentifier un document, toutes les préoccupations devraient être prises pour fournir ce service. S'agissant des diplômes généralement ce service concerne la Tutelle. C'est à tort s'il est effectué à la Commune.

S'agissant du service lié à l'aménagement de la voirie, ce service demande de beaucoup de moyens humains matériels et financiers que la commune ne dispose pas. En effet, l'aménagement de la voirie relève de la commune pour certains axes dont les routes communales. Pour rendre ce service, la Commune devrait disposer des engins lourds, des conducteurs d'engins et des ingénieurs de travaux. Les moyens de la commune ne lui permettent pas d'offrir efficacement ce service.

Le cas de service d'hygiène rejoint également celui de l'aménagement de la voirie en termes d'exigence. Pour effectuer convenablement ce service, la Commune devrait disposer des moyens matériels, humains et financiers. Pour effectuer les actions minimales notamment la sensibilisation et le contrôle, les agents communaux disponibles peuvent convenablement assumer cette fonction.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

La Commune éprouve des contraintes de différents ordres par rapport à l'offre de service qu'il offre à sa communauté. Ces difficultés sont d'ordres humains, techniques, matériels ou financiers.

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal		Cause du temps long ou très long pour rendre service					Total
		Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Autres (à préciser)	
service	Acte de naissance	21,40%	14,29%	28,57%	28,57%	7,143%	100,00%
	Légalisation des documents officiels	00,00%	50,00%	50,00%	00,00%	00,00%	100,00%
	Aménagement des voiries	00,00%	00,00%	100,00%	00,00%	00,00%	100,00%
	Hygiène et salubrité	00,00%	00,00%	00,00%	100,00%	00,00%	100,00%
	Autres	00,00%	00,00%	00,00%	50,00%	50,00%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Une proportion de 21,40% des ménages trouvent que le personnel est indisponible. En effet, le personnel communal face à une explosion démographique avec un taux d'accroissement élevés, n'arriverait pas à faire face à la demande en actes de naissances. Le service d'état civil serait l'un des services les plus

sollicités de la Commune.

100% des ménages attribuent à une incompétence du personnel par rapport à l'aménagement de la voirie urbaine. Dans le domaine de l'aménagement de la voirie, la commune ne disposerait pas du tout de service technique capable de monter un projet technique d'aménagement adéquat.

En ce qui concerne le service d'état civil par contre, la défaillance qui concerne la commune de Tcholliré serait presque la même dans presque toutes les Communes de la région. Le service d'état civil ferait face à une forte augmentation des sollicitations en naissances, mariages et décès. Il serait souhaitable de renforcer ce service par des actions de renforcement de capacité afin d'améliorer ses performances.

- **Conscientiser les cadres du service d'hygiène face à leur mission**
- **Amener ce service à élaborer un plan d'action mensuel, trimestriel et annuel à faire valider par le Maire**
- **Suivre l'exécution du plan d'action de ce service.**

Dans la lourdeur de l'exécution de certains services, il reste à craindre que les agents communaux monnayent ce service en mettant sur pied un système qui ne cadre pas avec les objectifs visés par la commune.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
service	Acte de naissance	22,22%
	Légalisation des documents officiels	00,00%
	Aménagement des voiries	00,00%
	Hygiène et salubrité	00,00%
	Authentification des documents	00,00%
	Autres	00,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Une proportion de 22,22% des ménages affirment avoir donné un pourboire pour l'obtention de ce service. Cette situation est à une proportion très élevée. Les agents communaux seraient régulièrement payés et les passations de grades respectés. Face un pourcentage si élevé, il serait souhaitable de prendre en considération des actions suivantes : **Conscientisation des agents communaux du service de l'état civil soient conscientisés sur leur mission.**

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Face aux différentes contraintes qui ont été décelée suite à cette enquête, l'enjeu reste de familiariser les citoyens aux différents services de la Commune. Ainsi il reste de se demandé si il existe un canal par lequel ces acteurs s'informent ou en d'autres termes prennent part aux actions menées par cette institution.

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strat e de résid ence	Urbain	04,10%	04,11%	04,11%	19,18%	06,80%
	Rurale	00,40%	00,43%	00,43%	04,31%	01,70%
	Total	01,30%	01,31%	01,31%	07,87%	03,00%

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Très peu de ménages affirment accéder aux communications sur les actions programmées par la commune. Il s'agit de 04,10% en zone urbaine contre 00,40% en milieu rural. Bien que la Commune procède à la communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière, les populations n'ont pas accès à ces informations. Les voies de communications ne leur seraient pas accessibles. De nouveaux canaux de diffusion devraient être identifiés et mis à profit afin de partager avec la Communauté locale une large palette d'informations.

On pourrait s'inscrire dans le plan d'action :

Identifier de nouveaux canaux de diffusion d'information sur les différentes actions mises en œuvre par la Commune.

III.5.4 Appréciation des services communaux

La commune à travers une équipe de ressources humaine qu'elle gère, des actions inscrites dans une certaine urgence et une routine qu'elle s'est créée, n'arrive pas à un moment donné à lever la tête pour se demander en fait, pour qui en réalité se trouve-t-elle engagée à effectuer tous ces travaux au quotidien. En réalité, les communautés ne connaissent même pas que l'institution communale est en train d'obtenir un résultat extraordinaire avec peu de moyens dont elle a à sa disposition. Ain cette enquête en s'intéressant à cet aspect permet aux différents acteurs communaux de prendre conscience de cette situation.

Tableau 3.42. Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
		25,00%	75,00%	25,00 %	25,00 %	00,00 %	00,00%	50,00%	25,00%	0,00%	25,00%
		20,50%	67,05%	13,64 %	11,36 %	4,55%	3,41% ⁹	39,77%	10,23%	1,14%	5,70 %
		20,70%	67,39 %	14,13 %	11,96 %	4,35%	3,26%	40,22%	10,87%	1,09%	6,50 %

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les différents usagers des services communaux dénoncent une certaine lourdeur dans le traitement des demandes, globalement cela concerne 20,70% des ménages. En effet, il a été confirmé plus haut, pour certains services, il s'écoule un temps relativement long pour atteindre le service en question.

Une proportion de 67,30% des ménages globalement trouve que les populations ne sont pas informées des actions communales. 14,13% accuserait les agents d'être absentéistes. La corruption, par contre concernerait 11, 96% des ménages. Tout comme la méconnaissance des actions menées par la commune qui concerne 40,87% des ménages. Le manque de confiance vis-à-vis de l'exécutif concerne 10, 87% des ménages.

D'autres critères notamment le mauvais accueil, le manque de professionnalisme, ont des proportions de ménages qui le dénoncent très bas.

L'action d'information et de compte rendu des actions de la Commune devrait s'inscrire dans les objectifs de la Commune et les canaux de diffusion d'informations accessibles à un public nettement plus large devraient être recherchés. C'est ce qui renforcerait la crédibilité de l'exécutif vis-à-vis de la population.

Les actions suivantes mériteraient d'être retenues afin de permettre une nette amélioration de l'offre de service :

- **Informers les communautés locales sur la mission de la Commune**
- **Suivre la présence effective des agents communaux au service**

- **Diffuser les informations relatives à toutes les réalisations au sein de la Commune**
- **Améliorer l'accueil des usagers au sein de cette institution**
- **Renforcer la crédibilité e l'exécutif vis-à-vis de la population locale**

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

De manière concrète, une liste d'actions pertinentes a été soumise aux différents ménages afin de se prononcer pour une amélioration des services communaux. Ces actions tiennent compte des contraintes qui sont rencontrés au quotidien s'agissant de l'accès aux différents services de la Commune. Il reste toutefois à signaler que la commune est certes engagée à rendre service à sa population, cependant de temps en temps un dialogue entre ces différents acteurs devra être noué afin de les permettre de partager un certain nombre d'informations et de préoccupation dans le but de mieux se comprendre. Les actions qui seraient issues de ce diagnostic seraient réalisées de concert avec les populations locales.

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Service communal		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Stratégie de résidence	Urbaine	54,80%	8,22%	31,51%	24,66%	19,18%	16,44%	30,14%	12,33%	38,36%	00,00%
	Rurale	49,60%	15,52%	37,93%	01,72%	04,74%	02,16%	22,41%	39,22%	27,59%	00,00%
	Total	50,80%	13,77%	36,39%	7,21%	8,20%	05,57%	24,26%	32,79%	30,16%	00,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Au regard des contraintes liées à une insuffisance d'information s'agissant des actions de la commune, une forte proportion de ménages envisage s'engager pour la mise en œuvre d'une action citoyenne visant à relayer les informations de la Commune au sein de toute la communauté. Par ailleurs afin de

permettre à chaque fois d'améliorer les services communaux, une boîte à suggestion devra être entretenue et alimentée par des usagers. Pour effectuer cette action bénévole, les populations locales affirment adhérer pour une forte proportion à cette initiative. Dans la recherche d'une possibilité d'améliorer les services communaux, les actions suivantes restent à retenir :

- **Contribuer à la diffusion des informations communales dans la communauté**
- **Alimenter et exploiter les boîtes à suggestion**
- **Participer aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)**
- **Consulter régulièrement le babillard de la commune**
- **Animer des tranches d'antenne dans les radios communautaires**
- **Suivre des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires**
- **Sensibiliser pour les écoutes groupées dans les radios communautaires**
- **Adhérer aux groupes d'écoute des radios communautaires**
- **Participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune**

CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L'implication des populations dans l'offre des services publique développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publique rendu. La présente section se décompose autour de 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S’assurer de la mise en œuvre des activités du plan d’action ;
- Suivre et évaluer l’exécution des activités du plan d’action ;
- Apprécier le niveau d’engagement des responsables d’activités dans leurs tâches d’une part, d’atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d’autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l’Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d’évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d’envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l’ensemble des activités du plan d’action sur la base des rapports d’avancement ;
- Proposer à l’exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l’exécution des activités du plan d’action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l’exécutif communal sur l’état d’avancement des activités rencontrées dans l’exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s’assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d’action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d’activités trimestriel qui est soumis à l’attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

➤ **Le président :**

➤ **Le rapporteur :**

➤ **Les membres :**

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

• PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
Approvisionnement en eau potable												
Améliorer la qualité d'offre de service en eau potable	Créer des points d'eau supplémentaire	Mener des actions de plaidoyer en faveur de l'augmentation du nombre des points d'eau	La Commune	2022	2024	Nombre d'actions de plaidoyer réalisé	Unité	Mensuel	0	20	PV de rencontre Correspondances	
	Améliorer la gestion de l'eau	Redynamiser les comités de gestion (renouvellement des membres de bureau, doter les COGES des textes de base de fonctionnement)	La Commune	2022	2024	Nombre de COGES redynamisés	Unité	Trimestrielle	185	191	- Rapport de formation - Fiche de présence	Redynamiser 185 COGES existants +6 à créer et à redynamiser
		Relancer les contributions financières des ménages pour accéder à l'eau afin de soutenir les petites réalisations	La Commune	2022	2024	Nombre de points d'eau qui cotisent	Unité	Mensuel	0	191	Rapport de suivi Compte rendus	

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsa ble	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesur e	Fréquenc e de mesure	Valeur de référen ce	Valeu r Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Déb ut	Fin							
	Améliorer la qualité de l'eau	Suivre la production des comptes rendus et PV	La Commun e	2022	2024	Nombre de comptes rendus rédigé	Unité	Trimestrie l	0	1528	Comptes rendus	8 Comptes rendus x191 COGES
		Conduire des campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d’insalubrité impactant la qualité de l’eau	La Commun e	2022	2024	Nombre de sensibilisati on réalisée	Unité	Trimestrie l	0	191	Rapport d’activité	
Santé												
Amélior er la qualité de service de la santé	Etendre/réhabiliter /les équipements des formations sanitaires	Initier un plaidoyer pour le respect de normes sectorielles	La Commun e	2022	2024	Nombre d’actions de plaidoyer réalisé	Unité	Mensuel	0	20	PV de rencontre Correspon dances	
		Engager un plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	La Commun e	2022	2024	Nombre d’actions de plaidoyer réalisé	Unité	Mensuel	0	10	PV de rencontre Correspon dances	
		Initier un plaidoyer auprès de la commune et de l’Etat pour	La Commun e	2022	2024	Nombre d’actions de plaidoyer réalisé	Unité	Mensuel	0	20	PV de rencontre Correspon dances	

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
		l'extension et l'équipement des formations sanitaires										
		Mener un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	La Commune	2022	2024	Nombre d'actions de plaidoyer réalisé	Unité	Trimestrie 1	0	20	PV de rencontre Correspondances	
	Améliorer la gestion des FOSA	Mener une campagne de plaidoyer pour doter les formations sanitaires en médicaments et dotation en équipements	La Commune	2022	2024	Nombre d'actions de plaidoyer réalisé	Unité	Trimestrie 1	0	20	PV de rencontre Correspondances	
		Engager une campagne de sensibilisation des personnes de la santé en vue d'améliorer l'accueil et la prise en charge des patients	La Commune	2022	2024	Nombre de sensibilisation réalisée	Unité	Trimestrie 1	0	25	Rapport d'activité	
		Assurer un suivi	La	2022	2024	Nombre de	Unité	Mensuel	0	25	Rapport	

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsa ble	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesur e	Fréquenc e de mesure	Valeur de référen ce	Valeu r Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Déb ut	Fin							
		de la maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Commune			FOSA suivi					d'activités	
		Initier un plaidoyer pour l'affectation du personnel	La Commune	2022	2024	Nombre d'actions de plaidoyer réalisé	Unité	Trimestrie 1	0	25	PV de rencontre Correspondances	
		Contrôler et vérifier de la présence effective du personnel médical	La Commune	2022	2024	Nombre de contrôle et de vérification réalisé	Unité	Trimestrie 1	0	20	Rapport d'activité	
	Réduire le coût lié à l'accès à la santé	Développer de partenariats publics-privés	La Commune	2022	2024	Nombre de partenariats noués	Unité	Trimestrie 1	0	5	Rapport d'activité	
		Négocier des jumelages et intercommunalités	La Commune	2022	2024	Nombre de Jumelages négocié réalisé	Unité	Trimestrie 1	0	2	Rapport d'activité Correspondances	
Education												
Améliorer la qualité de service public lié à	Améliorer la relation parents enseignants	Primer d'excellence aux écoles	La Commune	2022	2024	Nombre d'écoles primés	Unité	Annuel	0	10	Rapport d'activités	
		Sensibiliser des enseignants sur la conscience citoyenne	La Commune	2022	2024	Nombre de sensibilisation réalisée	Unité	Trimestrie 1	0	120	Rapport d'activité	

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
l'éducation		/professionnelle										
		Suivre rapproché des relations parents/enseignants	La Commune	2022	2024	Nombre de mission de suivi réalisé	Unité	Trimestrie 1	0	120	Rapport d'activité	
		Former des enseignants	La Commune	2022	2024	Nombre de formations réalisé	Unité	Trimestrie 1	0	120	Rapport d'activité	
		Engager le plaidoyer pour l'affection du personnel	La Commune	2022	2024	Nombre d'actions de plaidoyer réalisé	Unité	Trimestrie 1	0	10	PV de rencontre Correspondances	
		Primer aux bons enseignants	La Commune	2022	2024	Nombre de primes attribué	Unité	Annuel	0	120	PV de rencontre Correspondances	
		Dénoncer des enseignants indécents	La Commune	2022	2024	Nombre de dénonciations réalisé	Unité	Annuel	0	15	PV de rencontre Correspondances	
	<i>Participer activement à la vie des établissements scolaires au niveau primaire et secondaire</i>	Suivre les acquittements des cotisations	La Commune	2022	2024	Nombre de comptabilités d'APEE vérifiées	Unité	Trimestrie 1	0	120	Rapport d'activité PV vérifications	
		Elire les femmes aux postes clés au sein du bureau de l'APEE	La Commune	2022	2024	Nombre de femmes élus	Unité	Trimestrie 1	0	120	Rapport d'activité PV de renouvellement de bureau	
		Diffuser des comptes rendus	La Commune	2022	2024	Nombre de de comptabilité	Unité	Trimestrie 1	0	120	Rapport d'activité	

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
		de la gestion de l'APEE	e			des APEE diffusé						
		Diffuser des bonnes pratiques	La Commune	2022	2024	Nombre de cas de bonnes pratiques diffusées	Unité	Trimestrie 1	0	120	Rapport d'activité	
Fourniture des services communaux												
Améliorer les services rendus par la Commune	Améliorer l'aspect de la communication entre la Commune et les citoyens	Diffuser des informations communales dans la communauté	La Commune	2022	2024	Nombre d'informations diffusé	Unité	Trimestrie 1	0	8	Rapport d'activité	
		Alimenter et exploitations des boîtes à suggestion	La Commune	2022	2024	Nombre de séances d'explications mené	Unité	Trimestrie 1	0	8	Rapport d'activité	
		Suivre les activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	La Commune	2022	2024	Nombre d'activités endogènes suivi	Unité	Trimestrie 1	0	15	Comptes rendus	
		Animer des tranches d'antenne dans les radios communautaires	La Commune	2022	2024	Nombre d'animations à la radio faite	Unité	mensuel	0	20	Rapport de diffusion	
	Sensibiliser les Communauté pour une amélioration	Sensibiliser pour les écoutes groupées dans	La Commune	2022	2024	Nombre de sensibilisation faite	Unité	mensuel	0	20	Rapport d'activité	

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
	des services rendus par la commune Sensibiliser les Communauté pour une amélioration des services rendus par la commune	les radios communautaires										
		Adhérer à des groupes d'écoute des radios communautaires	La Commune	2022	2024	Nombre de groupes adhéré	Unité	mensuel	0	50	Rapport de diffusion	
		Participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	La Commune	2022	2024	Nombre de réunion tenue	Unité	mensuel	0	20	Rapport de diffusion	
		Sensibiliser pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	La Commune	2022	2024	Nombre de sensibilisation réalisée	Unité	Trimestrie 1	0	30	Rapport d'activité	

•

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Afin de démarrer cette mission, le commanditaire, le PNDP a veillé à doter l'OSC des moyens techniques lui permettant de produire les résultats attendus. L'INS également a été d'une contribution exemplaire. Les différentes formations et actions de renforcement de capacité ont édifié les membres de l'équipe de l'OSC afin de lui permettre de remplir convenablement sa mission.

L'OSC pour sa part, a veillé à assurer un transfert des acquis à tous les membres de l'équipe afin de les doter de bagages techniques conséquents afin de conduire leurs actions sur le terrain. Les ateliers de renforcement de capacités de Dschang et de SOA ont été fidèlement restitués.

La mission d'enquête Scorecard a été conduite au sein de la Commune de Guider sans rencontrer de difficultés particulières. Dès l'introduction de l'OSC dans cette Commune, la rencontre avec les autorités administratives et coutumières s'est passée de manière satisfaisante. Cette occasion a été mise à profit afin de présenter l'équipe d'enquêteurs et également de présenter les objectifs de la mission et des résultats attendus. C'est ce qui a facilité pour beaucoup la mouvance des enquêteurs au sein de cette commune.

Au sein des villages, les ménages se sont conduits de manière exemplaire. Ils ont été disponibles et ont répondu avec beaucoup d'aisance à toutes les questions qui leur sont posées. Ils ont exprimé en toute quiétude la préoccupation qui reste les leurs et ont formulé leur engagement par rapport à la suite du processus.

La collecte de données s'est bien déroulée sur le terrain. Ces données ont été fidèlement transmises dans le serveur. Cette enquête a concerné 320 grappes de villages de 16 ménages.

Le but de l'enquête consiste à évaluer le niveau de satisfaction ou d'insatisfaction des ménages au sein de cette Commune. L'intérêt porter aux causes relatives à l'insatisfaction conduirait à proposer des actions.

Dans l'offre de service en eau potable, les causes de la non satisfaction des ménages seraient relative à l'éloignement du point d'eau qui concerne 19,10% d'entre eux, de la mauvaise qualité de l'eau 22,4%, de l'insuffisance des points 47,60%, d'approvisionnement en eau, de la mauvaise gestion du point d'eau 06,20%, défaut/lenteur de la réparation 10,20% et le coût élevé de l'approvisionnement en eau 3,10%.

Dans le secteur de la santé l'insatisfaction proviendrait de l'éloignement des FOSA pour 78,90% des ménages, de la mauvaise qualité de service offert pour 23,70% des ménages, de l'absentéisme du personnel pour 2,60%, de la mauvaise qualification du personnel des FOSA pour 15,80%, de l'insuffisance de médicaments pour 31,60% des ménages, de la mauvaise qualité des équipements de santé pour 50%, de l'insuffisance des équipements pour 52,60% et pour le coût élevé de soin pour 5,30%.

Dans le secteur l'éducation les causes de l'insatisfaction proviendraient : l'éloignement de l'établissement scolaire pour 33,96% des ménages, insuffisance de salles de classe pour 67,92%, l'insuffisance

d'équipement pour 77,36%, insuffisance des écoles pour 13,21%, Assiduité et ponctualité 1,89%, la qualité de l'enseignement pour 35,85% des ménages, absence de distribution de manuel scolaire pour 28,30%, mauvais résultats pour 15,09%, coût élevé de la scolarité pour 9,43%.

Les causes de l'insatisfaction liées aux services offerts par la Commune tiendraient de : Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, 20, 70%, Non information des populations de la gestion communale 67,39%, Absentéisme du personnel 14,13%, Corruption 11,96%, Mauvais accueil 4,35%, Manque de professionnalisme 3,26%, Méconnaissance des actions menées par la commune 40,22%, Manque de confiance envers l'exécutif municipal 10,87%, Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) 1, 09%.

Au terme de cette analyse des actions ont été identifiées. Pour améliorer l'offre en approvisionnement en eau potable les actions à prendre en compte demeurent :

- Créer des points d'eau supplémentaires
- Améliorer la gestion des points d'eau
- Améliorer la qualité de l'eau

Pour améliorer les services de santé, il faudra prendre en compte les actions :

- Formations sanitaires supplémentaires
- Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires
- Amélioration de la gestion des FOSA
- Réduction du coût d'accès aux soins de santé
- Afin d'améliorer les services de l'éducation des actions suivantes méritent d'être engagées :
- Des actions visant l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation
- Engagement au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Pour améliorer les services offerts par la Commune des actions suivantes sont à prendre en compte :

- Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté
- Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion
- Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)
- Consultation du babillard de la commune
- Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires
- Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires
- Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires
- Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires
- Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Section I. IDENTIFICATION

CODES S1Q13

- | | | |
|------------------------------------|--|--|
| 1 = Chef de Ménage | 3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e) | 5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e) |
| 2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage | 4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e) | 6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e) |
| | | 7= Domestique |

<i>Section II. EAU POTABLE</i>			1=oui	2=non	8=NSP
<i>S2Q01</i>	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine		__	
		B. Puits avec pompe électrique		__	
		C. Puits à ciel ouvert		__	
		D.Forage avec pompe à motricité humaine		__	
		E.Forage avec pompe électrique		__	
		F. Borne-fontaine		__	
		G.Source		__	
		H. Marre		__	
		I.Réseau d'adduction d'eau		__	
		J. Adduction en eau potable (CAMWATER)		__	

Section II. EAU POTABLE

		K.Rivière X. Autres-à préciser) _____	_
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 → S2Q18		_
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		_ _
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		_
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui → S2Q07		_
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		_
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		_
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q08		_
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 → S2Q08		_
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	_
		B=Etat	_
		C=Une élite	_
		D=Le comité de gestion du point d'eau	_
		E=Chef de village/quartier	_
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	_
		H = Ne sait pas	_
		X=Autres partenaires : _____	_
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	_ _ _ _ _
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	_
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	_ _ _
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	_ _ _ _ _ _
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisnable 3=Insignifiant	_
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		_ _ _ _
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		_ _ _
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		_ _ _
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		_
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois ...3=Jamais 8=NSP		_
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		_
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		_
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		_ _ _ _
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q18		_

Section II. EAU POTABLE

S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	__ __ __ __ __ __ __
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18		__
S2Q17c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		__ \ __ __
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S2Q20.		__
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	__ __ __ __ __ __ __
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire		__	
A2 Donation du site de construction d'un point d'eau		__	
A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)		__	
B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants			
B1 Redynamisation/mise en place du COGES		__	
B2 Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau		__	
B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES		__	
B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES		__	
B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	__		
C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants			
C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	__		
C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	__		
X. Autres à préciser _____	__		

Section III. SANTE

S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
A. Centre de santé intégrée		__	
B. Centre Médical d'Arrondissement		__	
C. Hôpital de district		__	
D. Hôpital régional		__	
E. Hôpital de référence		__	
F. Formation de santé privé		__	
X. Autres (à préciser)	__		
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		__
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces	A. Distance	__

Section III. SANTE

	formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	B. Coût	__
		C. Accueil	__
		D. Qualité des soins	__
		E. Disponibilité du personnel	__
		F. Disponibilité de médicaments	__
		X. Autres à préciser :	__
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		__
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		__
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		__
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		__ \ __ __
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		__ \ __ __ __
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		__
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	__
		A. ciseaux	__
		B. Seringues	__
		C. Alcool	__
		D. Coton	__
		E. Bétadine	__
		F. Thermomètre	__
		G. tensiomètre	__
		H. Balance	__
		I. Gants	__
		X. Autres à préciser :	__
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser : _____	__ __ __ __ __ __
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		__ __ __ __ __
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisnable 3=Faible		__
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		__
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		__
S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP Si non S3Q12 →		__
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		__
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		__
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule		__

Section III. SANTE

	réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15	
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires Amélioration de la gestion des FOSA La redynamisation du COSA/COGE L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements L'accueil et la prise en charge des patients La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière Plaidoyer pour l'affectation du personnel Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical Réduction du coût d'accès aux soins de santé Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser

Section IV. EDUCATION

S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.	__ -
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans		
S4Q02	« Nom » fréquente-t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	__
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle	__
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant	__

Section IV. EDUCATION

S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	_	_	_	_
		Coût	_	_	_	_
		Qualité de l'éducation	_	_	_	_
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle	
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant	_	_	_	_	_
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non	_	_	_	_	_
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle	
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km	_ \ _ _ _	_ \ _ _ _ _	_ \ _ _ _ _	_ \ _ _ _	_ \ _ _ _
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures	_ \ _ _ _	_ \ _ _ _ _	_ \ _ _ _	_ \ _ _ _	_ \ _ _ _
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non	_	_	_	_	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP					_
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ?	_	_	_	_	_

Section IV. EDUCATION

	1=Oui 2=Non				
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	__	__	__	__
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	__	__		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisé(s) dans le (nom du cycle) ?	__ __ __	__ __ __	__ __ __	__ __ __
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	__	__	__	__
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	__	__	__	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	__	__	__	
	B. Durée	__	__	__	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	__	__	__	
	D. Non reddition des comptes	__	__	__	
	X. Autres (à préciser)	__	__	__	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- --(en FCFA)	Inscription ----- -(en FCFA)	Inscription -----(en FCFA)
		APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- ---(en FCFA)	APEE ----- --(en FCFA)	APEE -----(en FCFA)
		Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- (en FCFA)
		Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible	__	__	__	__
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle)	__	__	__	__

Section IV. EDUCATION					
	pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non				
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	__ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a	__	__	__	__
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __	__ __
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ? A. Prime d'excellence aux écoles	__	__	__	__

Section IV. EDUCATION

	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants D. Restauration de l'autorité des enseignants E. Formation des enseignants F. Plaidoyer pour l'affection du personnel X. Autres (à préciser)	_	_	_	_
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	_	_	_	_
	B. Prime aux bons enseignants	_	_	_	_
	C. Dénonciation des enseignants indécents	_	_	_	_
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	_	_	_	_
	E. Acquiescement des cotisations	_	_	_	_
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	_	_	_	_
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	_	_	_	_
	H. Diffusion des bonnes pratiques	_	_	_	_
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	_	_	_	_
X. Autres (à préciser)	_	_	_	_	

Section V. SERVICES COMMUNAUX

	S5Q01	S5Q02	S5Q03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois,	S5Q03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	S5Q04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long <i>Si S5Q04=1 → S5Q06</i>	S5Q05 Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	S5Q06 Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Services communaux ↓	Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	Comme nt avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	<i>Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a</i> <i>Si autre réponse, passer directement à S5Q04</i>				
Acte de naissance	_	_	_ \ _ = _ = _	_ \ _ = _ = _	_	_	_

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Acte de décès	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Acte de mariage	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Légalisation des documents officiels	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Délivrance des documents d'Urbanisme	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Aménagement des voiries	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Gestion des déchets / assainissement	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Hygiène et salubrité	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Aménagement des espaces verts et de loisir	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Transport public	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Eclairage public	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Aménagement des aires de jeux	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Certificat de domicile	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Validation des plans de localisation	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Authentification des documents	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Informations	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
Autres (à préciser)	__	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__	__	__
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						__
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						__
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						__
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						__
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						__
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						__
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2= Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5= très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14						__
S5Q13	Donnez les raisons de		A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers				__

Section V. SERVICES COMMUNAUX			
	l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjointes) X. Autres (à préciser) _____	__ __ __ __ __ __ __ __
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Observations sur l'enquête

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)